

**PROCES-VERBAL**

**DU 19 MARS 2009**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 mars 2009 à 18 heures 30 à la Mairie par suite d'une convocation en date du 13 mars 2009, dont un exemplaire a été affiché le jour même à la porte de la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilbert RENARD.

### **I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Aucun autre candidat ne s'étant manifesté pour remplir cette fonction, Monsieur Alain BOUISSOU est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **II - APPEL NOMINAL**

Monsieur Alain BOUISSOU y procède :

**Présents** : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Jean-Pierre DAVID, Claude RITT, Julien LAUREAU, Françoise MARINI, Lionel EFFOSSE, Eve BRAUN, André CARPENTIER, Nicole BERCES, Frédéric ABRAHAM, Corinne JULIA, Michel BALDENWECK, Annie ELIOT, Alexandre FOLLOT, Anne PAILLARD, Philippe BILLIARD, Marie-Françoise SIELER, Jean-Pierre GUERIN, Alain BOUISSOU, Dominique MISSIMILY, Yannick TOUZ, Marie-Laure RIVALS, Dominique BERNARD, Marie-José ROQUES, Jean-Luc CHAVANIEUX, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI DUPUIS, Sylvain RICHON, Carine LE GOFF, François DUGARD, Christian CHUPIN.

**Absente excusée** : Madame Véronique BARBIER pouvoir à Monsieur Jean-Pierre DAVID.

### **III - PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19 FEVRIER 2009**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Aucune observation n'est faite. Le procès-verbal de la réunion du 19 février 2009 est adopté à l'unanimité.

### **IV – DECISIONS DU MAIRE**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

- Décision n°01.03.2009 : AFFAIRE ASSOCIATION BOIS-GUILLAUME REFLEXION CONTRE VILLE DE BOIS-GUILLAUME – APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN (PC HORTI-SERVICE)

Aucune observation n'est faite.

### **V – SERVICES MUNICIPAUX - STAGE D'UNE DUREE SUPERIEURE OU EGALE A TROIS MOIS - INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION - FIXATION DU MONTANT**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

Afin de permettre aux étudiants d'acquérir une première expérience en milieu professionnel, les services de la Ville accueillent très régulièrement des stagiaires issus des collèges, des lycées d'enseignement professionnel et des universités.

Certains de ces étudiants interviennent pour des durées relativement longues et collaborent à la réalisation d'études ou de travaux mettant en œuvre des qualifications particulières et qui participent à répondre aux besoins des services communaux.

Tous les stagiaires, jusqu'alors, intervenaient à titre gratuit, sur la base d'une convention tripartite entre le stagiaire, la commune et l'établissement d'enseignement.

La loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 a créé un nouveau cadre juridique pour l'accueil des étudiants effectuant un stage dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire. Sont donc exclus de ce dispositif les stages de découverte de l'enseignement général et l'enseignement alterné ou professionnel ainsi que les stages liés à la formation professionnelle continue.

Ce nouveau dispositif est le suivant : depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, les stages d'une durée supérieure à 3 mois consécutifs font l'objet d'une gratification minimale de la part de l'établissement recevant le stagiaire, dont le montant est fixé à 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit, à titre indicatif, 398,13 €/mois à la date du présent rapport.

Cette gratification reste facultative pour les stages inférieurs ou égaux à 3 mois.

La gratification est versée mensuellement au prorata du temps de présence. Elle est automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution du montant du plafond horaire de la sécurité sociale.

Considérant la nécessité pour la Ville de se mettre en conformité avec les dispositions légales, il est proposé d'accepter l'octroi d'une gratification aux stagiaires effectuant un stage d'une durée supérieure ou égale à 3 mois consécutifs au sein des services de la Ville, et donc D'ADOPTER LA DELIBERATION transmise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

## **VI – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DIVERSES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2009 (1<sup>ère</sup> DECISION)**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité, après avis de diverses Commissions

Des associations et organismes ont déposé des demandes de subvention pour l'année 2009.

Certaines de ces demandes ont été examinées en commissions ; elles répondent à un intérêt communal certain, tant sur le plan sportif, éducatif, culturel ou social.

Aussi, sur proposition du Conseil de Municipalité et après avis des commissions concernées, il est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION transmise.

Dominique BERNARD intervient : il indique que son groupe votera l'ensemble des subventions et donc pour cette délibération qui attribue 3000 € au Foyer socio-éducatif du collège de Bois-Guillaume. Cependant, il tient à faire les remarques suivantes :

Les collèges relèvent de la compétence des départements ; celui de Seine-Maritime attribue déjà 45 825 €, au titre de sa dotation de fonctionnement, au collège VINCI pour la partie pédagogique ; à cette somme, il faut ajouter, dans le cadre du Contrat de Réussite Educative Départemental (CRED), une enveloppe de 4000 € et environ 3000 € pour les séjours à l'étranger.

Il précise que l'Adjointe à l'Education n'ignore pas que les collèges relèvent de la compétence des Départements, comme l'atteste une lettre transmise à la Présidente de l'Association « Aide et Soutien scolaire ».

Cette dernière s'est vu, en effet, refusée une subvention exceptionnelle complémentaire de 40 € (montant annuel de la subvention 180 €) en septembre dernier, destinée à acheter des livres de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>.

Elle lui a été refusée par écrit dans les termes suivants : « *la commune, comme toute collectivité publique, doit organiser ses dépenses et ses recettes par l'intermédiaire d'un budget voté en mars de l'année N. La ligne budgétaire concernant votre association pour 2008 est épuisée. Aussi, je vous invite, en ce qui concerne l'achat de livres pour les collégiens, à vous rapprocher du Département, qui a la compétence légale d'intervention au niveau des collèges* ».

Le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie, regrette ce refus, au vu notamment de la somme demandée et de son caractère exceptionnel alors qu'aujourd'hui est votée une subvention de 3000 € pour le collège.

Anne PAILLARD répond à Dominique BERNARD que cette demande de subvention complémentaire a été formulée par un membre de l'association et non par la Présidente, de surcroît de manière orale. En accord avec cette dernière, il a été décidé que cette demande complémentaire serait intégrée dans la demande de subvention 2009, si des besoins étaient recensés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution des subventions suivantes :

- Centre communal d'action sociale	80 000 €
- Amicale des employés municipaux de la ville de BG	9 000 €
- La Prévention Routière	271 €
- Comité Communal d'Entraide aux Anciens	12 200 €
- Société Protectrice des Animaux	150 €

- aux coopératives scolaires (60,91 € par classe) :

Cette subvention aux coopératives scolaires est annuelle ; elle bénéficie d'une augmentation de 2 % chaque année et est multipliée par le nombre de classes de l'établissement.

o - de l'école maternelle des Bocquets (2 classes)	121,82 €
o - de l'école maternelle G. Coty (5 classes)	304,55 €
o - de l'école maternelle G. Pompidou (3 classes)	182,73 €
o - de l'école maternelle les Clairières (4 classes)	243,64 €
o - de l'école élémentaire F. Codet (11 classes)	670,01 €
o - de l'école élémentaire Les Portes de la Forêt (10 classes)	609,10 €

- Au Foyer socio-éducatif du collège Léonard DE VINCI (pour les actions éducatives, culturelles, sportives ... menées en faveur des jeunes scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>) 3 000 €

**- après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales :**

- Union nationale des Anciens Combattants (UNC) section de BG	250 €
- Anciens combattants et Prisonniers de Guerre (ACPG – CATM) Section de Bois-Guillaume	250 €
- Envol Saint Jean (activités poney et tennis)	4 000 €
- USCB Judo	3 300 €
- USCB Cyclisme	3 000 €
- USCB Pétanque	800 €
- USCB Yoga	300 €
- USCB Tennis de Table	7 000 €
- Club de Natation, « les Hippocampes »	5 600 €
- USCB Equitation sur poneys	4 000 €
- VIBG Volley Ball Isneauville Bois-Guillaume	2 600 €
- Les Coyotes 76	180 €
- Base Ball « les Woodchucks »	3 900 €
- Maison pour Tous	2 300 €
- Ensemble Instrumental de Bois-Guillaume	3 300 €
- Festival de la BD de Darnétal	750 €
- Association bois-guillaumaise des artisans commerçants (ABAC)	750 €
- ODELADEMO	500 €

**- après avis de la Commission Action Sociale et Solidarité :**

- ARRED Envol Saint Jean 1230 €

- Clair Dimanche	190 €
- Club de l'Amitié	371 €
- Conférence Notre Dame des Anges- Saint Vincent de Paul	790 €
- VMEH- Association des Visiteurs de Malades	106 €
- Association pour les échanges intergénérationnels	50 €
- ASED (Association Solidarité Enfants Défavorisés)	50 €
- Association Bibliothèque de l'Hôpital	126 €
- Centre d'Aide par le Travail « Pré de la Bataille »	170 €
- Vie Libre	158 €
- Association Foyer Adulte Les Fougères	158 €
- UNAFAM (Union des Familles de Malades Mentaux)	90 €
- Association Les Papillons Blancs	200 €
- La Porte Ouverte	90 €
- Association des Paralysés de France	50 €
- Braille Tech	260 €
- Association Parents de l'IME Colette YVER	150 €

-----  
En ce qui concerne :

- le vote d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école G. Bernanos (7 classes) 426,37 €

Jean-Luc CHAVANIEUX ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote à l'association Scouts de France 1.600 €

Marie-Laure RIVALS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote à l'association Orchestres à Plectres 4.300 €

Jean-Pierre DAVID et Jean-Pierre GUERIN ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 31 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote pour l'association Bois-Guillaume Accueil 1.000 €

Jean-Pierre GUERIN ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote pour l'association Anim' Ton Quartier 280 €

Madame Yannick OLIVERI DUPUIS ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote pour l'association USCB Photos Regards 330 €

André CARPENTIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote pour l'association des jardins familiaux 900 €

Alain BOUISSOU ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote pour l'association Atelier de Peinture et Sculpture 3.150 €

Carine LE GOFF ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

-----  
En ce qui concerne :

- le vote pour l'association Teck Manche 750 €

Véronique BARBIER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, décide l'attribution de cette subvention.

## **VII – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE BOIS-GUILLAUME – BIHOREL – ISNEAUVILLE POUR L'EXERCICE 2009 – DECISION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : Jean-Pierre DAVID au nom du Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales

L'école de musique de Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville, association régie par la loi de 1901, intervient pour la découverte, l'enseignement et la pratique de la musique sur les trois communes. Elle organise aussi des manifestations ayant pour seul but la promotion de la musique sous toutes ses formes.

Elle compte 650 élèves, 39 professeurs, un directeur et une secrétaire.

Ces actions sont notamment les suivantes :

- cours individuels d'instruments (violon, alto, violoncelle, guitare, mandoline, piano, clarinette, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, percussions, etc...)
- cours collectifs de solfège (tous niveaux)
- jardin musical pour enfants de 3 à 5 ans
- orchestres d'harmonie et à cordes
- chorales d'enfants et d'adultes
- auditions et examens de fin d'année scolaire

-----  
L'école de musique Bois-Guillaume, Bihorel et Isneauville exerce donc un rôle éducatif, social et culturel important pour les Bois-Guillaumais.

Son activité présente, de ce fait, un intérêt communal certain.

La commune peut donc légitimement lui apporter une aide.  
-----

Compte tenu du très grand intérêt de cette association, il a été décidé, il y a déjà plusieurs années, de verser une participation forfaitaire par élève instrumentiste bois-guillaumais.

Pour l'année 2009, la participation demandée s'élève à 430 € par élève instrumentiste contre 410 € l'année précédente. Cette augmentation n'est que la stricte conséquence de l'application des dispositions de la convention collective de l'association.

291 instrumentistes ont été recensés pour Bois-Guillaume.

Le montant de la demande de subvention est donc de 125 130 € pour l'année 2009.

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens précise en son article 10 que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le montant annuel a été fixé à 23.000 € par le décret 2001.495 du 6 juin 2001.

C'est pourquoi le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales, propose :

1. D'ATTRIBUER A L'ECOLE DE MUSIQUE BOIS-GUILLAUME, BIHOREL ET ISNEAUVILLE UNE SUBVENTION DE 125 130 € POUR L'ANNEE 2009 (430 € par élève instrumentiste) ; Il est noté que la Commission souhaite que pour l'année 2010, l'inscription budgétaire soit faite sur le nombre maximum d'instrumentistes prévus par le Conseil Municipal.
2. D'AUTORISER LE MAIRE, ou Maire Adjoint, A SIGNER LA CONVENTION AFFERENTE.

-----  
Jean-Pierre GUERIN ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

## **VIII – MARCHES D'APPROVISIONNEMENT - TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> MAI 2009**

Rapporteur : Jean-Pierre DAVID au nom du Conseil de Municipalité

Les tarifs des droits de place sur les marchés d'approvisionnement ont été fixés par délibération du 20 septembre 2007, comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Droit de place :<br>le mètre linéaire sur 2,50 m de profondeur | <b>0,44 €</b> |
| - Minimum de perception  | <b>1,32 €</b> |
| - Droit d'utilisation des bornes foraines :                      | <b>0,33 €</b> |

Il convient aujourd'hui d'en faire l'actualisation.

Aussi le Conseil de Municipalité propose de les augmenter afin de tenir compte de l'inflation monétaire, comme suit :

- |  |               |
|--|---------------|
| - Droit de place :<br>le mètre linéaire sur 2,50 m de profondeur | <b>0,45 €</b> |
| - Minimum de perception  | <b>1,35 €</b> |
| - Droit d'utilisation des bornes foraines :                      | <b>0,35 €</b> |

Le syndicat des commerçants non sédentaires de Rouen et sa région a été consulté et n'a pas émis d'observation.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

### **IX – USCB TENNIS – RENOVATION DES COURTS DE TENNIS – PARTICIPATION FINANCIERE DU CLUB – SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité

Par délibération du 19 février 2009, le Conseil Municipal a attribué les marchés relatifs aux travaux de réfection des courts de tennis aux sociétés SOFTBTENNIS et CREA TERRE et a autorisé le Maire à solliciter l'aide financière du Département de Seine-Maritime pour leur financement.

Conformément aux accords intervenus entre la Ville et le Club USCB Tennis, ce dernier s'est engagé à participer au financement des travaux à hauteur de 80 000 €. Ce montant sera versé à la commune au terme des travaux à réaliser.

Il convient donc de formaliser cet engagement par la signature d'une convention précisant l'objet et les modalités de la participation à intervenir.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

### **X – TRANSPORTS DE PERSONNES - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE ADAPTEE**

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité

Le marché des transports de personnes arrive à son terme le 31 août 2009.

Il convient donc de lancer une nouvelle procédure.

Compte tenu des montants consacrés à ce type de prestations en 2008, approximativement 70 000 € TTC, et de la durée envisagée du futur marché, 3 ans, il convient de lancer une consultation sous forme de procédure adaptée.

Ce marché serait scindé en 2 lots :

#### Lot n°1 : transports récurrents

Il concernerait les transports réguliers (allers et retours) liés à la pratique d'activités dans le cadre scolaire, extrascolaire et accueils de loisirs. Il s'agit notamment :

- Des transports des élèves des écoles et des enfants inscrits en accueils de loisirs maternels à la piscine TRANSAT,
- Des transports des élèves de l'école des Portes de la Forêt au gymnase Codet et au centre d'activités du Mont Fortin,

- Des transports des élèves des écoles de la Ville au Parc des Cosmonautes, Rue Vittecoq

#### Lot n°2 : transports ponctuels

Il concernerait tous les besoins de transports collectifs occasionnels organisés par la Ville.

Il pourra donc s'agir tant de transports d'enfants que d'adultes dans et en dehors du Département, à l'occasion de sorties culturelles, artistiques, sportives ou autres. A titre d'exemple :

- transport des élèves des classes de CM2 au collège VINCI (1 fois/an),
- transports des élèves des différentes écoles au Parc des Cosmonautes ou à l'Espace Guillaume le Conquérant, pour des répétitions de spectacles, chorales ou à l'occasion de manifestations sportives,
- transports des enfants fréquentant les accueils de loisirs de 3 à 17 ans les mercredis, samedis et/ou au cours des vacances (pour des groupes de 10 à 60 personnes) vers des destinations telles que le Bocasse, le parc zoologique de Cerza, Montville, le Tréport, Fécamp, Etretat, Gancourt Saint Etienne ou Paris la Villette, etc... , sans que cette liste soit exhaustive.

-----

Dominique BERNARD intervient : l'inscription budgétaire 2009 au chapitre 6247, concernant les transports collectifs, ne lui semble pas suffisante. En effet, pour 2008, le montant inscrit était de 78 839 €, le montant réalisé de 67 775 € et pour 2009, la majorité propose de budgéter 75 000 €.

Or, tous les rapports des directeurs des accueils de loisirs, notamment durant la période d'été, se sont plaints de ne pas avoir eu assez de cars à leur disposition alors même qu'il restait 11 064 € au budget.

Le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie, souhaite qu'au minimum l'inscription budgétaire 2009 soit équivalente à celle de 2008 ou alors qu'elle soit augmentée, afin de permettre aux accueils de loisirs d'organiser plus de sorties.

André CARPENTIER lui répond que le chapitre budgétaire qu'il évoque ne concerne pas que les transports collectifs des écoles et des accueils de loisirs ; y était aussi intégré l'année passée le Voyage des Anciens, aujourd'hui imputé sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale. Il précise également que ce marché est à bons de commande avec des montants a minima et maxima.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

#### **XI – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'USCB TENNIS POUR L'EXERCICE 2009 - DECISION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales

L'USCB TENNIS, association régie par la loi de 1901, intervient pour la pratique et le développement du tennis. C'est le 1<sup>er</sup> club en nombre d'adhérents des 5 départements normands.

Il compte en effet 853 licenciés, dont 480 élèves, collégiens, lycéens et étudiants. Depuis la saison 2006, le club accueille également, pendant la période scolaire, des jeunes handicapés en collaboration avec l'Envol Saint Jean.

Les résultats de l'USCB Tennis en compétition sont par ailleurs tout à fait probants avec notamment un nombre élevé de joueurs classés et une équipe 1<sup>ère</sup> classée en nationale 2.

Par ailleurs, le Club souhaite obtenir le Label « CLUB JUNIOR », qui vise à former les jeunes adhérents à la vie associative et à l'arbitrage.

-----  
L'USCB TENNIS exerce donc un rôle éducatif et sportif important pour les Bois-Guillaumais.

Son activité présente, de ce fait, un intérêt communal certain.

La commune peut donc légitimement lui apporter une aide.

-----  
La Commission Culture, Sport et Relations Internationales propose de lui accorder une subvention d'un montant de 25 500 €, équivalente à celle octroyée l'année passée.

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens précise en son article 10 que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le montant annuel a été fixé à 23.000 € par le décret 2001.495 du 6 juin 2001.

C'est pourquoi le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales, propose :

- 1) D'ATTRIBUER A L'USCB TENNIS UNE SUBVENTION DE 25.500 € POUR L'ANNEE 2009,
- 2) D'AUTORISER LE MAIRE, ou Maire Adjoint, A SIGNER LA CONVENTION AFFERENTE

Pour mémoire, il est rappelé que, depuis 1999, la Ville et le club ont passé une convention pour le gardiennage des installations du Parc Nordique. Chaque année, une délibération fixe le montant versé par la Ville au Club en contrepartie de cette mission. La présente convention ne concerne donc pas le gardiennage qui reste régi par notre délibération du 1<sup>er</sup> juillet 1999 et nos délibérations annuelles fixant le montant de la participation de la Ville.

-----  
Julien LAUREAU ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

## **XII – ATTRIBUTION DU SOLDE DE LA SUBVENTION MUNICIPALE POUR LA SAISON SPORTIVE 2008/2009 A L'USCB FOOTBALL – DECISION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION**

Rapporteur : André CARPENTIER au nom du Conseil de Municipalité après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales

L'USCB Football, association régie par la loi de 1901, intervient pour la pratique du football à tous les niveaux, de l'initiation à la compétition.

Elle compte pour la saison 2008/2009, 365 adhérents répartis de la manière suivante :

- Jeunes 285
- Vétérans : 35
- Seniors : 45

Le Club se compose de 20 équipes et 22 éducateurs. L'encadrement est assuré essentiellement par des bénévoles.

Depuis sa création, la Ville participe au fonctionnement du club :

- en mettant gratuitement à sa disposition des locaux et des terrains dont elle assume l'investissement, la maintenance et l'entretien,
- en apportant des subventions.

A ce dernier titre, le Conseil Municipal a voté deux avances de subvention au Club, l'une de 30 000 € le 7 juillet 2008 et l'autre de 8 000 € le 4 décembre 2008, à valoir sur une aide totale de 70 000 € prévue pour la saison 2008/2009. Cette participation de la Ville est consentie compte tenu, notamment, du bon suivi par l'association de la procédure de sauvegarde décidée par le Tribunal de Grande Instance de Rouen, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, afin de lui permettre de rétablir durablement son équilibre financier.

Le Club est d'ailleurs venu présenter sa situation intermédiaire au Conseil Municipal lors de sa réunion du 19 février 2009.

-----

L'USCB Football exerce un rôle éducatif, social et sportif important pour les Bois-Guillaumais, notamment pour les plus jeunes.

Son activité présente, de ce fait, un intérêt communal certain.

La commune peut donc légitimement lui apporter une aide.

-----

Aujourd'hui, il est proposé de compléter les avances de 30.000 € et 8.000 € par le versement du solde de subvention de 32 000 €, portant ainsi le montant total de l'aide de la Ville pour la saison 2008/2009 à 70 000 €

La loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens précise en son article 10 que « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ».

Le montant annuel a été fixé à 23.000 € par le décret 2001.495 du 6 juin 2001.

C'est pourquoi, le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Culture, Sport et Relations Internationales, propose:

- 1) D'ATTRIBUER A L'USCB FOOTBALL POUR LA SAISON 2008/2009 LE SOLDE DE LA SUBVENTION MUNICIPALE, SOIT UN MONTANT DE 32 000 €,
- 2) D'AUTORISER LE MAIRE, ou Maire Adjoint, A SIGNER LA CONVENTION AFFERENTE.

Pour mémoire il est rappelé que, depuis 1987, la Ville et le club ont passé une convention pour le gardiennage, le nettoyage et l'entretien des vestiaires ainsi que le petit entretien des terrains de football. Chaque année, cette convention fait l'objet d'un avenant qui fixe le montant de la participation forfaitaire de la Ville. La convention objet de la présente délibération ne concerne donc pas ces prestations qui restent régies par la délibération du 25 septembre 1987 et ses avenants.

-----

Lionel EFFOSSE ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour, adopte les propositions du présent rapport.

**XIII – ENTRETIEN PARTIEL DES ESPACES VERTS – FAUCHAGE - MARCHE LEMIRE- AJOUT D'UN PRIX SUPPLEMENTAIRE – AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°2**

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

Par délibération n°26/2007 du 1er mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché avec la société LEMIRE pour le fauchage d'une partie des espaces verts de la Commune.

Dans le cadre de son contrat, la société LEMIRE est notamment chargée d'assurer cinq fois par an le fauchage des talus le long des voies communales (35 000 m<sup>2</sup>).

Le 26 juin 2008, le Conseil Municipal a complété ce marché par la signature d'un avenant n°1 destiné à permettre l'entretien des délaissés de l'avenue de L'Europe nouvellement aménagée.

Dans une logique de développement durable autant que d'un point de vue économique, il apparaît aujourd'hui que la fréquence de fauchage pourrait être réduite de cinq à quatre passages par an pour toutes les voies concernées, les délaissés de l'avenue de l'Europe étant quant à eux fauchés deux fois par an.

Sans compromettre le parfait entretien des sites, cette diminution permettrait de préserver la biodiversité et de générer une économie pour la Ville de l'ordre de 4.500 € HT.

L'objet du présent avenant serait donc d'introduire au Bordereau des Prix Unitaires initial le prix suivant :

Fauchage des 21 sites énumérés dans le Cahier des Clauses techniques Particulières -ou CCTP- (superficie 35000 m<sup>2</sup>) :

Forfait pour 4 passages : 17.984,16 € H.T.

La nature des prestations à réaliser demeure inchangée, à savoir :

- travaux de fauchage à l'épaveuse grand bras,
- travaux soignés [ finition au Rotofil (ou équivalent), le bas et le haut des talus jusqu'au aux limites de propriétés, détournage des poteaux],
- 60% du fauchage à réaliser au Rotofil (ou équivalent),
- pas d'utilisation de désherbant,
- ramassage des papiers et autres détritrus avant chaque passage.

Ces travaux supplémentaires n'engendrent évidemment aucune augmentation de la masse financière initiale du marché de la société LEMIRE (lot n°6), celui-ci ayant été conclu avec un minimum et un maximum annuel.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

#### **XIV – BALAYAGE MECANIQUE – AVENANT AU MARCHE CONFIE A LA SOCIETE VEOLIA – DECISION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Jean-Pierre GUERIN au nom du Conseil de Municipalité

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société VEOLIA Propreté assure, dans le cadre du marché que le Conseil Municipal lui a confié, le balayage mécanique de l'ensemble du territoire communal.

L'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) dudit marché prévoit qu'en cas de reconduction, les prix du Bordereau des Prix Unitaires seront révisés sur la base d'une formule, incluant notamment l'indice P.S.D « Produits et Services divers ».

Or, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (D.G.C.C.R.F) a mis un terme au calcul et à la publication des cinq indices PSD.

En conséquence, le marché VEOLIA ayant été reconduit pour la présente année, il est nécessaire de procéder à une révision des prix initiaux en prenant en compte un nouvel indice, approchant dans sa composition le précédent. La D.G.C.C.R.F préconise d'utiliser l'indice F.S.D, « Frais et Services Divers ».

Aussi, afin d'intégrer cette modification au marché initial, un avenant, sans incidence financière, doit être établi.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

## **XV – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2008 DE LA VILLE - ADOPTION**

Rapporteur: Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Lionel EFFOSSE, Maire Adjoint, délégué aux Finances, est élu Président de séance.

Il est proposé d'adopter le compte administratif (CA) 2008 de la Ville.

Le CA 2008 est dans l'ensemble conforme aux estimations établies tant en dépenses qu'en recettes.

Document de synthèse et d'informations financières, il a pour fonction de présenter après la clôture de l'exercice, les résultats d'exécution du budget.

En ce sens, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes réalisées au cours de l'année écoulée et permet ainsi de comparer les réalisations aux prévisions budgétaires.

Naturellement, la véracité du Compte Administratif se fait par rapprochement avec le compte de gestion du Receveur Municipal qui, d'ailleurs, est en tout point similaire aux résultats financiers établis par la Ville.

Pour 2008, le Compte Administratif de la Ville fait apparaître **un excédent global net de clôture de 1 208 843,85 €** se répartissant :

- par un excédent brut de fonctionnement		<b>+ 2 602 036,81 €</b>	(p. 16)
- et un résultat négatif net d'investissement		<b>- 1 393 192,96 €</b>	(p. 17)
		-----	
	=	<b>+ 1 208 843,85 €</b>	

Naturellement, cet excédent tient compte des restes à réaliser à la section d'investissement :

- restes à payer	=	<b>- 1 770 837,07 €</b>	(p. 17)
- restes à recouvrer	=	<b>+ 1 076 229,59 €</b>	(p. 17)
		-----	
<b>soit un solde négatif de</b>		<b>- 694 607,48 €</b>	

De même que pour les exercices précédents, ce résultat dégagé d'un montant de **1 208 843,85 €** fera l'objet d'une reprise totale dès le budget primitif 2009 afin de participer au financement des investissements courants à venir.

A l'examen de ce Compte Administratif, 3 grandes tendances se dégagent par rapport au CA 2007 :

- une hausse limitée des dépenses de fonctionnement (+ 1,74 %)
- une progression sensible des recettes courantes (+ 3,90 %)
- une notable amélioration de l'épargne disponible passant de 241 K€ à 445 K€

## FONCTIONNEMENT

### **Les DÉPENSES D'EXPLOITATION (9 612 312,97 €)** (p. 22 avec détail p. 29 à 32)

A l'image des années précédentes, on peut constater qu'en 2008 les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement en adéquation avec les estimations retenues (BP + DM).

En effet, avec un volume consommé à hauteur de **9 612 312,97 €** (p. 32) face à un niveau de crédits ouverts à hauteur de **10 501 550 €**, **le taux de réalisation ressort à 91,52 %**.

Chapitres :	<u>Crédits ouverts (BP + DM)</u>	<u>CA 2008</u>	<u>Différence</u>
Chapitre 60 : achats et variations de stocks	873 686	811 905	- 61 781
61 : services extérieurs	2 276 546	2 094 882	- 181 664
62 : autres services extérieurs	946 313	793 436	- 152 877
63 : impôts et taxes	54 318	62 619	+ 8 301
012 charges de personnel	4 579 998	4 196 245	- 383 753
65 : autres charges de gestion	1 119 425	1 033 876	- 85 549
014 atténuation de produits	135 266	135 266	- 0
66 : charges financières	479 339	457 499	- 21 840
67 : charges exceptionnelles	36 659	26 585	- 10 074
<b>TOTAL</b>	<b>10 501 550</b>	<b>9 612 313</b>	<b>- 889 237</b>
<b>Total opérations réelles</b>			

### **Les RECETTES (11 500 305,33 €)** (p. 23 avec détail p. 35 à 36)

Les recettes de fonctionnement se sont hissées en 2008 à **10 699 259 €** (hors opérations exceptionnelles → cessions d'immobilisations pour **801 046 €**) ce qui représente **une augmentation de 3,90 %** sur le réalisé au CA 2007.

Dans leurs grandes masses, elles ont été conformes à ce qui en était attendu, notamment et plus précisément, celles liées aux contributions directes qui se sont revalorisées de 6,7 % par rapport à 2007, soit **6 131 439 €** sachant qu'à elles seules, elles constituent 57 % de nos recettes courantes.

<u>Chapitres :</u>	<u>Crédits ouverts (BP + DM)</u>	<u>CA 2008</u>	<u>Différence</u>
70 : vente de produits, prestations de services	944 445	929 703	- 14 742
73: impôts et taxes	7 766 805	7 774 803	+ 7 998
74: dotations, subventions et participations	1 710 944	1 727 234	+ 16 290
75 : autres produits de gestion courante	123 923	115 955	- 7 968
013: atténuation de charges	145 140	151 299	+ 6 159
76-77 : produits financiers	250	265	+ 15
<b>Total opérations réelles</b>	<b>10 691 507</b>	<b>10 699 259</b>	<b>+ 7 752</b>

## INVESTISSEMENTS

### Les DÉPENSES (2 703 821,22 €) (p. 42)

Au niveau de la section d'investissement, si le total général des dépenses de l'exercice (hors opérations d'ordre) s'élève à **2 703 821,22 €**, les opérations d'équipement ont été mandatées pour **1 995 391,94 €** (p. 22)

#### Sur ces 1 995 391,94 €

- **1 718 031,03 €** s'appliquent aux opérations d'équipements courants
- **277 360,91 €** sont liés aux crédits du programme pluriannuel

quant aux opérations financières d'un montant de **708 429,28 €**

- 642 627,90 € ont servi au paiement du capital de la dette (p. 42)
- 6 523,52 € s'appliquent à une subvention d'équipement versée à l'EPFN pour les travaux de démolition du bâtiment sis 101 rue du Hamel (p. 41)
- 59 277,86 € concernent la réduction d'un titre émis en 2002 pour la marnière Rivoalen suite au jugement du Conseil d'Etat (p. 42).

### Les RECETTES (3 996 657,16 €) (p. 45 et 46)

En 2008, les recettes encaissées (hors opérations d'ordre) se sont chiffrées à **3 996 657,16 €** et sont issues :

- ✓ des subventions d'équipement perçues dont :
  - **12 500 €** de la Fédération Française de Football pour l'optimisation de l'éclairage du Parc des Cosmonautes
  - **124 814,66 €** proviennent du Département
  - **189 806 €** perçus de la CAR dont 167 000 € liés à l'aménagement des pistes cyclables de l'Avenue de l'Europe
  - **7 205,45 €** de l'ASL les Hameaux de Bois-Guillaume pour l'extension du réseau d'eau
- ✓ de la consolidation de 2 emprunts pour **3 239 319 €** afin de financer les équipements courants des années 2006 et 2007 (1 589 000 €) et le PPP n° 2 (1 650 319 €)
- ✓ des diverses ressources habituelles (p. 45)
  - le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) au titre de l'exercice 2006 pour **248 187,05 €**
  - la taxe locale d'équipement (TLE) pour **164 971 €**
  - le produit des amendes de police pour **9 854 €**

A l'appui de ce rapport, le Compte Administratif 2008 dressé par le Maire se trouve en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

-----

## COMPTE ADMINISTRATIF 2008

### RAPPORT DE SYNTHESE

#### Les OPÉRATIONS de FONCTIONNEMENT

(p. 18 et 19) LES OPÉRATIONS D'ORDRE sont constatées :

en dépenses ..... = 1 081 506,04 €

en recettes ..... = 37 669,94 €

(p. 22 et 23) les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées pour ..... = 9 612 312,97 €

Et les recettes réelles de fonctionnement pour ..... = 11 500 305,33 €

(p. 29 à 32) LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ..... = **9 612 312,97 €**

✓ charges à caractère général ..... = 3 762 842,67 €

dont :

- achats et variation des stocks ..... = 811 904,92 €
- services extérieurs ..... = 2 094 882,32 €
- autres services extérieurs ..... = 793 436,27 €
- impôts, taxes et versements assimilés ..... = 62 619,16 €

✓ charges de personnel ..... = 4 196 244,49 €

✓ autres charges de gestion courante ..... = 1 033 876,26 €

✓ atténuation de produits (prélèvement article 55 loi SRU) ..... = 135 265,40 €

✓ charges financières ..... = 457 498,65 €

✓ charges exceptionnelles ..... = 26 585,50 €

(p. 35 à 36) LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ..... = **11 500 305,33 €**

✓ produits des services, du domaine et ventes diverses ..... = 929 703,29 €

dont :

- 17 201,82 € pour le produit des concessions et taxes funéraires
- 18 797,57 € pour les redevances d'occupation du domaine public communal
- 12 797,00 € pour le produit relatif aux manifestations culturelles
- 11 764,00 € pour le produit relatif aux manifestations sportives (semi-marathon)
- 5 766,00 € pour la redevance relais téléphone mobile Orange
- 395 918,59 € pour la participation des familles à la fréquentation des restaurants scolaires
- 181 420,30 € pour la participation des familles à la fréquentation des accueils de loisirs (C.L.S.H.)
- 144 049,78 € pour la participation des familles aux garderies scolaires et études surveillées
- 7 502,00 € pour la publicité dans le magazine
- 3 900,00 € pour le produit du partenariat aux manifestations sportives
- 89 657,67 € au titre de remboursements de sinistres par assurance
- 8 084,72 € pour le remboursement des charges de copropriété par les crèches LIBERTY
- 4 606,50 € pour le remboursement des frais d'affranchissement
- 9 511,07 € au titre d'avois gaz de France

✓	impôts et taxes.....=		7 774 802,71 €
	▪ le produit des contributions directes..... =	6 131 439,00 €	
	- 2 440 094,00 € pour la taxe d'habitation		
	- 3 654 990,00 € pour la taxe foncière sur les propriétés bâties		
	- 29 416,00 € pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties		
	- et 6 939,00 € au titre de rôles supplémentaires		
	▪ les dotations de la CAR suite à la TPU :		
	- attribution de compensation T.P..... =	671 517,15 €	
	(dont 55 907 € de majoration au titre de la loi SRU)		
	- dotation de solidarité communautaire ..... =	162 253,00 €	
	▪ la taxe sur l'électricité ..... =	219 741,02 €	
	▪ la taxe additionnelle aux droits de mutation ..... =	577 380,00 €	
✓	dotations et participations .....=		1 727 234,18 €
	▪ la dotation globale de fonctionnement..... =	1 322 210,00 €	
	▪ les compensations versées par l'État au titre des exonérations		
	- de taxe professionnelle..... =	33 342,00 €	
	- de taxes foncières ..... =	39 237,00 €	
	- de taxe d'habitation..... =	57 314,00 €	
		-----	
		=	129 893,00 €
	▪ les participations de l'État pour :		
	- les élections municipales, cantonales et prud'homales ..... =	23 635,22 €	
	- les C.A.E..... =	2 985,36 €	
	▪ les participations du département pour :		
	- l'utilisation des équipements sportifs par le collège ..... =	22 286,13 €	
	- les CLSH 2006/2007 ..... =	9 452,23 €	
	- les garderies scolaires 2006/2007 ..... =	6 322,77 €	
	▪ les participations des communes pour :		
	- la fréquentation scolaire 2007/2008 ..... =	13 530,00 €	
	- le triathlon ..... =	1 400,00 €	
	- les accueils de loisirs - CLSH (Isneauville) ..... =	2 832,67 €	
	▪ les participations d'autres organismes		
	- de la CAF pour les CLSH et contrat local ados..... =	68 144,58 €	
	- de la CAF pour les crèches Portes de la Forêt et Prévotière ..... =	84 340,14 €	
	- de la CAF pour les garderies scolaires ..... =	34 256,82 €	
✓	autres produits de gestion courante .....=		115 954,97 €
	▪ revenus des immeubles..... =	60 567,09 €	
	▪ redevances versées par l'association Liberty Bois-Guillaume		
	- pour les crèches et haltes garderies ..... =	52 547,95 €	
	▪ le produit des quêtes à mariage ..... =	2 839,93 €	
✓	atténuation de charges .....=		151 298,83 €
	il s'agit du recouvrement des indemnités journalières auprès du cabinet d'assurances pendant les congés de maladie du personnel, des remboursements des indemnités pour C.P.A. et du versement capital décès pour 2 agents.		
✓	produits financiers.....=		265,35 €

✓ produits exceptionnels .....= 801 046,00 €

dont :

- cessions d'immobilisations :
  - reprise par les Ets MOREL de la tondeuse  
Ransomes Parkway 2300..... = 1 500,00 €
  - reprise par les Ets MOREL de la tondeuse  
Kubota F3560 immatriculée 7748 TP 76..... = 4 000,00 €
  - reprise par les Ets SAINT ETIENNE du tracteur  
Deutz immatriculé 8954 JV 76 ..... = 3 000,00 €
  - vente parcelle terrain AR 167 chemin de Clères  
à Seine Manche Immobilière..... = 18 000,00 €
  - vente à SCI ARENAL maison d'habitation  
au 1301 rue de la Haie ..... = 300 000,00 €
  - vente à l'Agglo de Rouen  
parcelles AE 205 et AE 208..... = 474 546,00 €

### **Les OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT**

(p. 20 et 21) **LES OPÉRATIONS D'ORDRE** sont constatées :

en dépenses .....= 37 669,94 €

en recettes.....= 1 081 506,04 €

(p. 41 à 47) **les dépenses réelles d'investissement** ont été réalisées pour.....= 2 703 821,22 €

Et **les recettes réelles d'investissement** pour .....= 3 996 657,16 €

### **LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT**

#### **1 - LES OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT COURANT**

(p. 49) **opération n ° 9701 : l'hôtel de ville et les ateliers des services techniques** .....= **89 342,99 €**

- ✓ l'acquisition de logiciels pour :
  - Civil Net Enfance (facturation).....= 3 970,72 €
  - Service communication (In Design et office 2007).....= 6 156,50 €
- ✓ l'acquisition de matériel de bureau et informatique pour divers services administratifs.....= 17 194,70 €
- ✓ l'acquisition de mobilier pour les services administratifs .....= 8 608,02 €
- ✓ l'acquisition de panneaux d'affichage pour l'hôtel de ville .....= 2 022,44 €
- ✓ l'acquisition d'un perforeur et destructeur de document pour services administratifs .....= 2 877,96 €
- ✓ l'acquisition d'un lave linge pour les services généraux.....= 605,00 €
- ✓ l'acquisition de matériel de projection pour les élections .....= 13 210,76 €
- ✓ les travaux à la mairie .....= 34 696,89 €
  - mise en conformité de l'ascenseur ..... = 18 067,61 €
  - remplacement de la chaudière locaux service culturel ancienne poste ..... = 6 378,27 €

▪ travaux de peinture locaux service culturel .....	=	6 705,19 €
▪ réparation de l'interphone .....	=	1 898,93 €
▪ remplacement de l'antenne radio .....	=	1 646,89 €
<b>(p. 50) <u>opération n° 9702 : la sécurité</u> .....</b>	<b>=</b>	<b>11 537,99 €</b>
✓ l'acquisition de deux détecteurs capteurs de vitesse pour la police municipale .....	=	8 153,31 €
✓ la pose d'une rampe handicapés locaux police municipale .....	=	3 384,68 €
<b>(p. 51) <u>opération n° 9703 : le groupe scolaire les « Portes de la Forêt »</u> .....</b>	<b>=</b>	<b>7 525,95 €</b>
✓ l'achat d'un bureau adapté pour enfant handicapé .....	=	1 062,05 €
✓ les travaux de peinture extérieure .....	=	6 463,90 €
<b>(p. 52) <u>opération n° 9704 : les équipements scolaires et des services annexes</u> .....</b>	<b>=</b>	<b>273 032,21 €</b>
✓ l'acquisition d'un logiciel solution maintenance informatique des écoles .....	=	1 250,00 €
✓ l'acquisition de matériel informatique pour les écoles .....	=	4 252,97 €
✓ l'achat d'arbres fruitiers pour l'école Pompidou.....	=	457,12 €
✓ l'acquisition de mobilier pour les écoles maternelles (armoire, banc phoque).....	=	871,58 €
✓ l'acquisition de mobilier pour l'école Bernanos.....	=	2 355,60 €
✓ l'acquisition de jeux pour l'école des Clairières .....	=	8 117,22 €
✓ l'acquisition d'un lave linge et d'un mini four pour l'école G. Coty.....	=	1 090,00 €
✓ l'acquisition de matériel pour la liaison froide de la restauration scolaire.....	=	10 080,89 €
✓ l'acquisition de lave vaisselle pour les restaurants scolaires Pompidou et Portes de la Forêt .....	=	6 064,02 €
✓ les travaux dans les bâtiments scolaires et les services annexes .....	=	238 492,81 €
<u>école maternelle G. Pompidou</u>		
▪ remplacement colonnes lave mains .....	=	1 826,34 €
▪ remise en état de 6 radiateurs.....	=	9 565,61 €
▪ honoraires du contrôle technique .....	=	1 136,20 €
<u>logement école maternelle G. Coty</u>		
▪ remplacement de la chaudière .....	=	1 469,96 €
<u>école maternelle des Clairières</u>		
▪ marquage de la cour de récréation.....	=	1 760,51 €
<u>école élémentaire G. Bernanos</u>		
▪ déplacement des bungalows .....	=	4 305,60 €
▪ création d'une salle d'activités .....	=	165 384,39 €
▪ travaux de peinture et sols .....	=	5 611,63 €
▪ aménagement paysager de la cour.....	=	4 704,16 €
<u>logement école F. Codet</u>		
▪ travaux de menuiseries (fenêtres).....	=	1 709,08 €

<u>école élémentaire F. Codet</u>	
▪ remplacement ballon d'eau chaude..... =	498,73 €
▪ travaux de peinture..... =	5 771,30 €
▪ travaux cheminement cour ..... =	8 277,04 €
<u>école du Centre</u>	
▪ rénovation des façades..... =	26 472,26 €
<b>(p. 53) opération n° 9706 : <u>la communication dans la ville</u> .....</b>	<b><u>69 994,97 €</u></b>
✓ l'acquisition de mats et caissons pour jalonnement CHU..... =	6 614,06 €
✓ l'acquisition de panneaux d'information LCD Lumiplan..... =	44 329,74 €
✓ l'acquisition de deux panneaux d'information extérieur Mairie..... =	2 934,39 €
✓ l'acquisition d'un appareil photo Canon pour le service communication..... =	1 256,98 €
✓ travaux sur le réseau de télédistribution des Portes de la Forêt et des Bocquets ..... =	14 859,80 €
<b>(p. 54) opération n° 9707 : <u>les salles municipales et l'animation communale</u> .....</b>	<b><u>46 102,36 €</u></b>
✓ l'acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Mascott pour le service des manifestations ..... =	23 000,28 €
✓ l'acquisition de 24 tables pour animation communale..... =	1 822,70 €
<u>espace Guillaume le Conquérant</u>	
▪ pose de sonorisation, projecteurs et pont de lumière..... =	13 520,78 €
<u>salle Schumann</u>	
▪ remplacement plinthes électriques..... =	1 743,92 €
▪ travaux de peinture salle de garderie ..... =	2 408,74 €
▪ rénovation des sols..... =	3 605,94 €
<b>(p. 55) opération n° 9708 : <u>équipements culturels et socio-éducatifs</u>.....</b>	<b><u>9 400,18 €</u></b>
<u>école de musique</u>	
▪ réfection du pignon ..... =	1 028,56 €
▪ travaux de menuiseries (fenêtre)..... =	479,60 €
<u>local poterie rue Poix Blanc</u>	
▪ pose d'aération sur châssis ..... =	845,34 €
<u>chapelle du Carmel</u>	
▪ installation d'un système de sécurité incendie ..... =	2 392,00 €
<u>bibliothèque</u>	
▪ acquisition de mobilier ..... =	1 503,93 €
▪ et acquisition d'un four à poterie pour la Maison pour Tous..... =	3 150,75 €
<b>(p. 56) opération n° 9709 : <u>l'église</u>.....</b>	<b>0 €</b>
<b>(p. 57) opération n° 9710 : <u>équipements sportifs et sport scolaire</u> .....</b>	<b><u>586 665,30 €</u></b>
✓ acquisition de lits de repos pour la garderie du Mont Fortin..... =	6 735,87 €
✓ acquisition de matériel d'archerie pour le sport scolaire ..... =	4 550,02 €

✓ acquisition de panneau de basket pour le sport scolaire .....	=		2 512,80 €
✓ acquisition de buts de basket, de handball et filets de volley ball pour le gymnase Apollo .....	=		5 874,76 €
✓ acquisition de buts pour les terrains de football .....	=		5 021,53 €
✓ pour les travaux de terrains .....	=		394 859,65 €
▪ optimisation de l'éclairage du Parc des Cosmonautes.....	=	363 528,89 €	
▪ réfection de 3 courts de tennis en terre battue.....	=	6 967,90 €	
▪ l'aménagement du Parc des Cosmonautes :			
- rampe handicapé.....	=	9 360,93 €	
- pose d'une rampe d'escalier côté vestiaires .....	=	2 148,02 €	
- travaux divers de clôture .....	=	6 855,78 €	
- pose de garde corps sur le terrain de skate.....	=	5 998,13 €	
✓ pour les travaux de bâtiments.....	=		167 110,67 €
<u>centre du Mont Fortin :</u>			
▪ travaux de réfection suite à l'incendie .....	=	49 307,93 €	
▪ traçages du mini hand et du badminton .....	=	2 851,26 €	
▪ remplacement des volets roulants.....	=	1 679,96 €	
<u>Halle de Sports Codet :</u>			
▪ remplacement de 6 radians .....	=	12 825,35 €	
▪ pose de stores .....	=	10 563,07 €	
▪ travaux de menuiseries extérieures.....	=	9 920,82 €	
▪ travaux de peinture .....	=	4 162,08 €	
<u>tennis couvert Laponie au parc Nordique :</u>			
▪ travaux d'électricité .....	=	7 983,30 €	
▪ reprise assainissement.....	=	1 636,37 €	
▪ travaux de menuiseries extérieures (avec Admunsen) .....	=	10 911,11 €	
<u>vestiaires et algéco football :</u>			
▪ égout, téléphone, peinture et sols .....	=	8 975,00 €	
<u>Poney Club :</u>			
▪ remise en état suite à l'incendie .....	=	39 591,19 €	
<u>Local des Scouts :</u>			
▪ pose de stores .....	=	2 368,08 €	
▪ remplacements de 5 convecteurs.....	=	1 453,14 €	
<u>Bâtiment Club de Boules :</u>			
▪ travaux d'éclairage.....	=	2 882,01 €	
(p. 58) <b><u>opération n° 9712 : Equipements pour enfance et adolescence</u></b> .....	=		<b><u>43 118,68 €</u></b>
✓ acquisition de matériel de bureau et informatique			
▪ pour le service enfance.....	=	3 389,26 €	
▪ pour le local ados.....	=	948,67 €	
✓ acquisition de meubles de rangement pour la Maison de l'enfance.....	=		2 912,25 €
✓ acquisition de tentes pour les centres de loisirs .....	=		1 566,76 €
✓ acquisition de jardinières pour la Maison de l'enfance.....	=		1 995,03 €

pour les travaux :

<u>locaux service jeunesse :</u>	
▪ travaux d'aménagement .....	= 24 297,10 €
<u>local ados :</u>	
▪ création d'un espace informatique.....	= 7 049,22 €
▪ travaux d'électricité .....	= 960,39 €
<b>(p. 59) opération n° 9714 : Voirie urbaine et réseaux divers .....</b>	<b>= 337 023,23 €</b>
✓ acquisition de 8 bancs simples .....	= 6 173,75 €
✓ acquisition parcelle terrain voirie AR 706 rue Konrad Adenauer (euro symbolique) .....	= 16,00 €
✓ acquisition de panneaux divers de signalisation .....	= 6 087,40 €
✓ acquisition d'un perforateur SPIT 328 pour le service voirie .....	= 738,85 €
✓ <u>réseau incendie</u> (renforcement du réseau et remplacement d'hydrants).....	= 31 323,30 €
✓ <u>réseau d'eau</u> .....	= 7 205,45 €
▪ remboursement de travaux en 10 ans sans intérêt à la CAR (ASL les Hameaux de Bois Guillaume)	
✓ <u>réseau de l'éclairage public</u> .....	= 51 623,62 €
▪ programme de l'année 2007.....	= 49 590,42 €
▪ peinture candélabres rue de la république .....	= 2 033,20 €
✓ <u>réseau de la signalisation routière</u> .....	= 7 902,26 €
▪ pose de boîtiers pour les non-voyants rues Vittecoq et Girot	
✓ <u>réseau de la voirie</u> .....	= 225 952,60 €
▪ programme de l'année 2007.....	= 38 689,54 €
▪ étude de l'accessibilité voirie aux handicapés.....	= 1 255,80 €
▪ étude AVP rue du Commandant Dubois .....	= 5 990,16 €
▪ programme de l'année 2008.....	= 163 767,76 €
▪ peinture des mobiles avenue de l'Europe .....	= 1 370,62 €
▪ réparation des jardinières Chemin de Clères .....	= 4 905,99 €
▪ levers topographiques .....	= 2 511,60 €
▪ pose d'îlots en plastiques .....	= 7 461,13 €
<b>(p. 60) opération n° 9715 : Environnement et espaces verts .....</b>	<b>= 141 096,92 €</b>
▪ achat de plantes et d'arbustes.....	= 2 461,95 €
▪ acquisition d'une tondeuse autoportée avec bac de ramassage .....	= 32 501,60 €
▪ acquisition d'un tracteur Massey Ferguson d'occasion.....	= 23 000,00 €
▪ acquisition de jeux au Parc Andersen (situation 1 du Marché) .....	= 11 674,10 €
▪ achat de vasques et jardinières.....	= 3 311,13 €
▪ acquisition de 7 bornes pour propreté canine .....	= 2 226,95 €
▪ achat d'un échafaudage roulant avec une transpalette.....	= 3 207,67 €
▪ acquisition broyeur, souffleurs, taille haies,	

motobineuse, et benne portée ..... = 7 133,69 €

et pour les travaux

- traitement de la bétaille allée de la Gevrine..... = 16 767,49 €
- aménagement du bassin du local urbanisme..... = 12 999,99 €
- marché de rénovation espaces verts année 2007 ..... = 7 568,29 €
- marché de rénovation espaces verts année 2008  
(annonce appel d'offres)..... = 319,64 €
- rénovation sentes piétonnes marché de l'année 2007 ..... = 17 924,42 €

(p. 61) **opération n° 9716 : les opérations d'urbanisme**..... = **16 732,04 €**

✓ fourniture et pose d'une colonne à verre enterrée

(p. 62) **opération n° 9718 : l'action foncière**..... = **36 865,95 €**

- acquisition terrain section AO 507 pour le parking  
de la Mairie (2<sup>ème</sup> versement) ..... = 35 045,00 €
- honoraires du notaire terrain parking de la Mairie..... = 1 820,95 €

(p. 63) **opération n° 9719 : Cimetières et actions sociales urbaines**..... = **24 843,66 €**

jardins familiaux

- mise en conformité de la fosse septique ..... = 3 205,28 €

cimetière des Rouges Terres

- retenue garantie travaux extension (lot n°2) ..... = 1 200,62 €

cimetière rue de la Mare des Champs

- nettoyage calvaire, tombes et Monument aux Morts..... = 10 946,74 €
- bornes signalétiques..... = 3 897,81 €
- installation de bornes avec chaînes pour Monument aux Morts=2 984,02 €
- création de massifs..... = 2 609,19 €

(p. 67) **opération n° 0028 : le parc immobilier de la ville**..... = **24 748,60 €**

- travaux de rénovation du logement du gardien du cimetière ..... = 22 353,49 €
- remise en état de la cage d'escalier du local Europe échanges=2 395,11 €

(p. 70) **opération n° 0232 : les Marnières**..... = **0 €**

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT COURANT</b> ..... = <b>1 718 031,03 €</b>
--

## **2 - LES OPERATIONS DU PLAN PROGRAMME PLURIANNUEL N° 1**

(p. 66) **opération n° 9925 : la ZAC du Champ des Oiseaux** ..... = **4 587,55 €**

Antenne Mairie

- installation d'un système sécurité incendie ..... = 1 663,16 €

Cases Commerciales

- alimentation eau et raccordements EDF ..... = 2 924,39 €

<b>TOTAL DES DEPENSES DU PLAN PROGRAMME PLURIANNUEL N° 1 .....</b>	<b>=</b>	<b>4 587,55 €</b>
--	----------	-------------------

### **3 - LES OPERATIONS DU PLAN PROGRAMME PLURIANNUEL N° 2**

(p. 64) **opération n° 9823 : le centre ville et les entrées est et ouest**.....= **139 798,99 €**

aménagement des entrées est et ouest

- maîtrise d'œuvre..... = 3 042,53 €
- contrôle technique ..... = 657,20 €

carrefour de la Vielle

- travaux d'aménagement..... = 2 795,50 €

Avenue de l'Europe

- travaux d'aménagement..... = 133 303,76 €

(p. 69) **opération n° 0130 : école maternelle des Clairières**.....= **2 852,58 €**

- acquisition de mobilier complémentaire ..... = 1 694,85 €
- achat de matelas, panneaux, chevalet, etc. .... = 1 157,73 €

(p. 71) **opération n° 0333 : l'aménagement du chemin de la Forêt Verte**.....= **23 687,68 €**

- solde maîtrise d'œuvre ..... = 1 741,08 €
- marchés travaux d'aménagement liaison piétons vélos..... = 21 946,60 €

(p. 72) **opération n° 0335 : agrandissement de la mairie** .....= **17 100,91 €**

- table pour le local urbanisme..... = 735,54 €
- travaux service Urbanisme (solde)..... = 16 365,37 €

(p. 73) **opération n° 0336 : le presbytère** .....= **86 409,25 €**

- maîtrise d'œuvre..... = 9 350,10 €
- prestation dossiers marchés..... = 3 408,60 €
- mission coordination SPS..... = 1 193,01 €
- contrôle technique ..... = 2 272,40 €
- étude prospection géotechnique ..... = 6 312,49 €
- marché de travaux..... = 45 957,20 €
- assurance Dommages Ouvrage..... = 17 915,45 €

(p. 74) **opération n° 0337 : extension école de musique**.....= **2 923,95 €**

- mission contrôle technique ..... = 598,00 €
- travaux d'extension (solde)..... = 736,88 €
- complément protection incendie..... = 1 050,51 €
- complément protection intrusion..... = 538,56 €

<b>TOTAL DES DEPENSES DU PLAN PROGRAMME PLURIANNUEL N° 2 .....</b>	<b>=</b>	<b>272 773,36 €</b>
--	----------	---------------------

(p. 20) <b>les opérations financières</b> .....=	<b>708 429,28 €</b>
✓ il s'agit du remboursement du capital des emprunts suivant l'état annuel de la dette .....	642 627,90 €
✓ de la subvention d'équipement versée à EPF Normandie pour les travaux de démolition 101 rue du Hamel (acompte) .....	6 523,52 €
✓ réduction titre année 2002 Marnière RIVOALEN suite au jugement du Conseil d'État.....=	59 277,86 €

	<b>Euros</b>
opérations d'équipement courant .....	1 718 031,03
opérations du plan programme pluriannuel N° 1 .....	4 587,55
opérations du plan programme pluriannuel N° 2.....	272 773,36
<b>(p. 20) Total des opérations d'équipement</b> .....	<b>1 995 391,94</b>
opérations financières .....	708 429,28
<b>(p. 20) Total des dépenses réelles d'investissement</b> .....	<b>2 703 821,22</b>

Tous ces investissements ont été financés par :

(p. 45) <b>les subventions d'investissement</b> .....=	<b>344 180,11 €</b>
1) <u>de l'Etat</u> .....=	12 500,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fédération Française de football pour l'optimisation de l'éclairage du parc des Cosmonautes (acompte)</li> </ul>	
2) <u>du Département</u> .....=	124 814,66 €

pour :

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'aménagement des bureaux de la commande publique et le standard téléphonique .....</li> <li>▪ la pose de stores de l'école du Centre .....</li> <li>▪ l'aménagement d'une salle d'activités à l'école Bernanos (acompte).....</li> <li>▪ le remplacement de l'éclairage à la salle Ariane .....</li> <li>▪ l'extension du cimetière des Rouges Terres (solde) .....</li> <li>▪ la construction du local urbanisme (solde) .....</li> <li>▪ la construction d'une salle d'audition et d'orchestre à l'école de musique (solde).....</li> </ul>	9 617,73 € 607,85 € 20 073,41 € 1 735,50 € 21 714,50 € 42 893,70 € 28 171,97 €
3) <u>de la CAR</u> .....	189 806,00 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ pour la liaison des piétons et des deux roues Chemin de la Forêt Verte .....</li> <li>▪ pour l'équipement d'une colonne à verre enterrée .....</li> <li>▪ pour les pistes cyclables et bidirectionnelles Avenue de l'Europe .....</li> </ul>	21 856,00 € 950,00 € 167 000,00 €
4) <u>autres</u> .....=	7 205,45 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ de l'ASL les Hameaux de Bois-Guillaume pour extension réseau d'eau</li> </ul>	
5) <u>le produit des amendes de police</u> .....=	9 854,00 €

(p. 45) <b>le produit de l'emprunt</b> .....	=	<b>3 239 319,00 €</b>
▪ de la Caisse d'Épargne pour financer les équipements courants années 2006 et 2007 .....	=	1 589 000,00 €
▪ auprès de DEXIA pour les travaux du P.P.P. n°2 (consolidation d'une partie du crédit d'investissement à long terme à échéance fin 2008) .....	=	1 650 319,00 €
 (p. 45) <b>les recettes des opérations financières</b> .....	=	<b>413 158,05 €</b>
▪ le fonds de compensation de la TVA.....	=	248 187,05 €
▪ la taxe locale d'équipement .....	=	164 971,00 €
▪ le prélèvement sur la section de fonctionnement pour compenser le déficit d'investissement 2007.....	=	- €

(p. 46) <b>TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b> .....	=	<b>3 996 657,16 €</b>
--	---	-----------------------

Le compte administratif dressé par le Maire étant en concordance avec le compte de gestion établi par le Receveur municipal, il appartient maintenant au Conseil Municipal d'en apprécier la régularité.

-----  
Aucune observation n'est faite. Le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par 27 voix pour et 5 abstentions : 5 (D. BERNARD, M.J. ROQUES, J.L. CHAVANIEUX, Y. OLIVERI DUPUIS, M. PHILIPPE) adopte les propositions du présent rapport.

Le Maire rentre en séance et Lionel EFFOSSE lui communique le résultat du vote. La Présidence lui est également rendue.

## **XVI – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2008 DE LA VILLE - ADOPTION**

Rapporteur: Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité

Le compte de gestion est l'homologue du Compte Administratif mais dressé par le Receveur Municipal pour le budget de la Ville.

Une synthèse de ce compte a été transmis à chacun des conseillers municipaux. Elle est totalement concordante avec les écritures de la Ville.

Considérant cette concordance avec le compte administratif, il est proposé D'ADOPTER LE COMPTE DE GESTION 2008 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET DE LA VILLE.

-----  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

## **XVII – AFFECTATION DU RESULTAT CONSTATE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2008 POUR LA VILLE**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité

Comme cela a été vu précédemment, le compte administratif de l'exercice 2008 de la Ville laisse apparaître les résultats suivants :

- un excédent brut de fonctionnement de 2 602 036,81 €
- un déficit brut d'investissement (opérations réalisées) de 698 585,48 €
- un déficit des restes à réaliser en investissement de 694 607,48 €

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité, propose D'AFFECTER L'EXCÉDENT BRUT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT comme suit :

- A l'article 001 (Déficit d'investissement reporté) en dépense d'investissement :  
698 585,48 €
  - A l'article 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) en recettes d'investissement :  
1 393 192,96 €
- afin de couvrir le déficit des opérations réalisées et celui des restes à réaliser,
- A l'article 002 (Excédent de fonctionnement reporté) en recettes de fonctionnement :  
1 208 843,85 €
- représentant le solde de l'excédent de fonctionnement après couverture des déficits d'investissement.

-----

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (D. BERNARD, M.J. ROQUES, J.L. CHAVANIEUX, Y. OLIVERI DUPUIS, M. PHILIPPE) adopte les propositions du présent rapport.

#### **XVIII – ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS IMMOBILIERS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2008- PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité

En application de la loi n° 95.127 du 8 février 1995, le Conseil de Municipalité propose DE PRENDRE ACTE DE L'ÉTAT DES ACQUISITIONS et CESSIONS IMMOBILIÈRES OU DE DROITS IMMOBILIERS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE 2008 ET TEL QU'IL FIGURE AU COMPTE ADMINISTRATIF.

-----

Le Conseil Municipal prend acte de l'état des acquisitions et cessions immobilières ou de droits immobiliers intervenus au cours de l'exercice 2008.

#### **XIX - FORMATION DES ELUS LOCAUX - ACTIONS FINANCEES PAR LA COMMUNE EN 2008 – PRISE D'ACTE**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité

En application de l'article 99 de la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Conseil de Municipalité communique le TABLEAU RÉCAPITULANT LES ACTIONS DE FORMATION DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL FINANCÉES PAR LA COMMUNE EN 2008.

-----  
Le Conseil Municipal prend acte du tableau récapitulatif des actions de formation dont ont bénéficié les membres du Conseil Municipal financées par la commune en 2008.

## **XX – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2009 DE LA VILLE - ADOPTION**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE, au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Finances, Intercommunalité et Sécurité

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de budget primitif 2009 à partir des éléments chiffrés présentés en annexe du projet de délibération mais également à la lumière de la présente note explicative.

Le document soumis à l'adoption de l'assemblée a été élaboré sur la base d'éléments fiables et vérifiés ou, à défaut, d'estimations sincères qui correspondent à la situation économique du moment.

Naturellement, comme tout document de prévision, ce projet de budget pourra être ajusté en cours d'année en fonction de l'évolution de certaines dépenses ou recettes.

Conformément aux orientations défendues par la Municipalité lors du débat du 19 février dernier, le projet de budget primitif 2009 poursuit les six objectifs suivants :

- Limiter l'accroissement des dépenses de fonctionnement tout en garantissant un bon niveau de service public (1),
- Optimiser les recettes de fonctionnement sans augmenter les taux communaux d'imposition (2),
- Limiter l'endettement de la commune en ne recourant pas à l'emprunt au cours de l'exercice 2009 (3),
- Achever le programme pluriannuel d'investissements de la mandature précédente, notamment en aménageant le presbytère pour abriter les activités artistiques et culturelles de la commune (4),
- Commencer à provisionner des crédits budgétaires pour les projets structurants du mandat (4<sup>ème</sup> crèche, requalification du centre-ville...) (5),
- Consacrer l'effort d'investissement de la Ville en 2009 aux opérations préparant l'avenir (études, rachats de terrains ...) et aux actions de proximité (6).

- 1) Limiter l'accroissement des dépenses de fonctionnement tout en garantissant un bon niveau de service public

Le projet de budget 2009 laisse apparaître une augmentation des dépenses de fonctionnement (hors opération d'ordre) de + 239 173 €, soit + 2,5 % par rapport au résultat de l'exercice 2008. Les dépenses prévisionnelles s'établissent ainsi à 9 851 486 € en 2009 contre 9 612 312,97 € en 2008.

Ce résultat est obtenu grâce à une évaluation « au plus juste » des principaux besoins. Il prend en compte, notamment :

- Une augmentation de + 97 270 € des dépenses à caractère général (chapitre 11) + 2,6 % générée essentiellement par la revalorisation des contrats de prestations de services,
- Une augmentation de + 103 756 € des dépenses de personnel (chapitre 12) + 2,48 % intégrant, d'une part, un relèvement prévisible du point d'indice de 1,2 % et, d'autre part, les effets du GVT (Glissement Vieillesse Technicité). Cette prévision est calculée en tenant compte d'un effectif de salariés constant et d'une baisse significative des cotisations d'assurance du personnel à la suite d'une renégociation de contrat,

- Une augmentation du prélèvement de la loi SRU de + 24 338 € (chapitre 014) liée notamment au blocage des constructions de logements sociaux par des actions en justice, comme celle qui était en cours depuis deux ans pour l'opération Sainte Venise,
- Une augmentation très limitée des autres charges de gestion courante (chapitre 65) + 22 374 €, soit + 2,2 % mais intégrant une provision pour dépenses imprévues de 100 000 €. Cette prévision est obtenue par une diminution de 74 275 € des participations de la Ville dans les organismes extérieurs (dissolution syndicat du collège, renégociation contrat CAUE, diminution participation piscine Transat...) et par un maintien à son niveau de 2008 des subventions aux associations de la Ville.
- Une diminution des charges financières (chapitre 66) – 15 978 € liée au calcul d'ICNE (Intérêts Courus Non Echus) négatifs et à la suppression en 2009 de la ligne de trésorerie remboursée intégralement fin 2008. Cette baisse générale laisse apparaître cependant une augmentation des intérêts d'emprunts de + 67 474 € liée aux prêts contractés en 2008.

Sur le plan fonctionnel, ce projet de budget 2009 peut être ainsi comparé aux résultats de l'exercice 2008 :

	CA 2008	BP 2009	VARIATIONS
<b>Services généraux</b>	<b>2 454 999,67 €</b>	<b>2 439 887,00 €</b>	<b>- 0,62 %</b>
<b>Sécurité et salubrité</b>	<b>331 945,76 €</b>	<b>323 886,00 €</b>	<b>- 2,43 %</b>
<b>Enseignement et formation</b>	<b>2 064 288,30 €</b>	<b>1 942 892,00 €</b>	<b>- 5,88 %</b>
<b>Culture</b>	<b>385 392,38 €</b>	<b>382 962,00 €</b>	<b>- 0,63 %</b>
<b>Sport et jeunesse</b>	<b>1 118 250,64 €</b>	<b>1 356 067,00 €</b>	<b>21,27 %</b>
<b>Interventions sociales et santé</b>	<b>410 907,02 €</b>	<b>391 031,00 €</b>	<b>- 4,84 %</b>
<b>Famille</b>	<b>413 346,10 €</b>	<b>396 169,00 €</b>	<b>- 4,16 %</b>
<b>Logement</b>	<b>15 909,98 €</b>	<b>19 068,00 €</b>	<b>19,85 %</b>
<b>Aménagement urbain et environnement</b>	<b>1 910 664,04 €</b>	<b>1 957 895,00 €</b>	<b>2,47 %</b>
<b>Action économique</b>	<b>4 422,58 €</b>	<b>4 614,00 €</b>	<b>4,33 %</b>

Comme l'an passé, ce projet permet de prendre en compte le financement de l'ensemble des services développés par la Ville depuis nombre d'années, notamment en direction :

- de la petite enfance, avec trois crèches halte-garderies,
- de l'enfance et de l'adolescence, avec sept écoles, un centre de loisirs extra-scolaire, des garderies périscolaires, un service de restauration performant,
- des associations, avec un montant de subventions approchant cette année les 350 000 €,
- des sportifs, avec notamment trois salles de sport, un dojo, plusieurs terrains de football et de tennis, une piscine intercommunale,
- des musiciens et des artistes, avec une école de musique et plusieurs orchestres, une école de danse, une école d'arts plastiques ainsi que de multiples activités culturelles,
- des personnes âgées, avec un CCAS, un service d'aide à domicile, une résidence de personnes âgées.

En résumé, les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont de 9 851 486 € en 2009 alors même qu'elles étaient fixées à 10 396 505 € dans le projet de budget primitif 2008, soit une contraction de 5,5 % sur les deux exercices.

Cette stabilisation des dépenses de fonctionnement s'accompagne, par ailleurs, d'une optimisation des recettes de fonctionnement.

## 2) Optimiser les recettes de fonctionnement sans augmenter les taux communaux d'imposition

Le projet de budget 2009 laisse apparaître une hausse des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 1,2 % par rapport au Compte Administratif 2008, soit une augmentation de + 132 649 €.

Cette augmentation, limitée et en tout état de cause inférieure à celle des dépenses réelles de fonctionnement (+ 2,5 %), est obtenue en maintenant à l'identique les taux des impôts des ménages.

Elle fait apparaître en réalité une bonne progression de certaines recettes et, à l'inverse, des baisses significatives de certains postes.

Au titre des augmentations, il convient de noter principalement :

- Une progression des bases fiscales qui s'évaluent par rapport à 2008 à :
  - + 4,17 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (contre + 2,82 % en 2008),
  - + 2,87 % pour la taxe d'habitation (contre + 3,32 % en 2008),
  - 3,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (+ 3,09 % en 2008).

Ces données permettent d'envisager une augmentation du produit des impôts directs locaux de + 214 381 € sans augmentation des taux d'imposition.

- Un relèvement mécanique de la dotation de base, lié à la prise en compte des nouveaux chiffres du recensement de la population, qui fait progresser la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat de + 10,9 % (1 466 230 € contre 1 322 210 € l'an passé) soit + 144 020 €.

Au titre des baisses, il convient de souligner :

- la diminution des produits des services et des ventes (- 67 252 €) liée notamment au fait que la Ville a bénéficié en 2008 de remboursements substantiels de la part de son assureur pour des sinistres importants sur des bâtiments communaux,
- la diminution prévisible de la taxe additionnelle aux droits de mutation (- 77 380 €), conséquence de la baisse des transactions immobilières (500 000 € contre 577 380 € l'an passé),
- les remboursements sur rémunérations des personnels estimés à moins de 100 000 € en 2009 contre 150 155 € l'an passé en raison de plusieurs absences longue durée d'agents aujourd'hui de retour au travail.

En prévision, l'écart entre les recettes réelles de fonctionnement (10 831 907 €) et les dépenses de gestion et d'ordre (9 851 486 € + 321 298 €) de l'exercice à venir est de **659 124 €**.

Au solde de gestion prévisionnel 2009 (**659 124 €**), il convient d'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté 2008 après affectation d'une partie du résultat au déficit de la section d'investissement, soit 2 602 036,81 € - (698 585,48 € + 694 607,48 €) = **1 208 843,85 €**, ce qui autorise un autofinancement de la section d'investissement (virement) de l'ordre de **1 867 967 €** contre 1 705 047 € prévu au BP 2008.

Cette progression de l'autofinancement, due pour l'essentiel à des économies de gestion, permet d'éviter en 2009 le recours à l'emprunt pour le financement de la fin du programme pluriannuel d'investissements, la constitution d'une provision pour les investissements futurs et le financement des investissements courants 2009.

Afin de pérenniser cet autofinancement, un programme d'optimisation des recettes sera également proposé tout au long du mandat.

Dès 2009, la taxe sur l'électricité passera de 7,7 % à 8 % à l'image de la politique mise en place par de nombreuses communes. A partir de 2010, le Conseil Municipal pourrait mettre fin à l'exonération de 2 ans

de taxe foncière (part communale) dont bénéficient actuellement les constructeurs de logements neufs à Bois-Guillaume. L'exonération serait maintenue cependant pour les logements sociaux.

En 2010 ou 2011, la taxe locale d'équipement (TLE) pourrait être réformée suivant les recommandations de l'audit réalisé par la société ECOFINANCE, en distinguant là encore les résidences privées des logements à vocation sociale.

Enfin, la Ville ne manquera pas d'étudier dans le détail les préconisations à venir de la société ECOFINANCE sur l'optimisation des bases fiscales (recherche d'anomalies et révision partielle en lien avec les services du cadastre).

- 3) Limiter l'endettement de la commune en ne recourant pas à l'emprunt au cours de l'exercice 2009,

En 2008, la Ville a retenu comme principe pour la durée du mandat d'autofinancer les investissements courants et de réserver l'emprunt aux seuls équipements et travaux structurants.

Cet objectif n'a pas été atteint l'an passé puisqu'un emprunt résiduel de 546 452 € a été nécessaire pour le financement des investissements courants 2008.

En 2009, ce principe sera mis en application de manière rigoureuse, 100 % des investissements courants prévus au cours de l'exercice étant autofinancés.

Le respect de ce principe est d'autant plus important que le profil de la dette tend à s'accroître en raison d'emprunts importants contractés au cours des années passées, notamment en 2008, pour le financement des investissements courants et structurants.

#### Remboursements prévisionnels des emprunts en K€

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêts	366	289	264	271	250	334	385	453	461	455	424	394	364
Capital	1 073	1 094	876	869	729	608	643	690	631	595	621	631	622
<b>TOTAL</b>	<b>1 439</b>	<b>1 383</b>	<b>1 140</b>	<b>1 140</b>	<b>979</b>	<b>942</b>	<b>1 028</b>	<b>1143</b>	<b>1092</b>	<b>1050</b>	<b>1045</b>	<b>1025</b>	<b>986</b>

Le non recours à l'emprunt est rendu possible par un début de maîtrise de la progression des dépenses de fonctionnement autorisant en 2009 un prélèvement plus important pour le financement des dépenses d'investissement.

Le remboursement de la dette (intérêt et capital) représente, en 2009, 10,5 % des recettes réelles de fonctionnement. Le remboursement du capital obère à lui seul près de 27 % de l'autofinancement de la section d'investissement.

Si ces données ne sont pas préoccupantes (certaines communes n'arrivant même pas à couvrir la dette en capital par le prélèvement sur les ressources de fonctionnement), elles doivent cependant être surveillées compte tenu de la faiblesse des recettes de la Ville de Bois-Guillaume comparées à celles des communes de même strate (cf. rapport DOB).

- 4) Achever le programme pluriannuel d'investissements de la précédente mandature

Le projet de budget 2009 prévoit un crédit d'investissement nouveau de **687 000 €** pour solder le financement du programme pluriannuel n°2, dont la seule opération restant en cours est la réhabilitation du presbytère.

Dans le cadre de ce rapport, il est utile de tirer un premier bilan financier des investissements de ce programme :

Opérations	Coût HT	Subventions	Autofinancement	Emprunts
Espace G. le Conquérant	2 117 821 €	263 515 €	1 223 289 €	4 923 319 €
Avenue de l'Europe	1 611 931 €	207 000 €		
Carrefour de la Vielle				
Chemin de la forêt Verte	409 915 €	122 298 €		
Ecole des Clairières	1 904 125 €	865 088 €		
Locaux service Urbanisme	511 944 €	50 905 €		
Salle d'audition et d'orchestre	145 087 €	28 172 €		
Réhabilitation du presbytère *	1 128 763 €	146 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 829 586 €</b>	<b>1 682 978 €</b>	<b>1 223 289 €</b>	<b>4 923 319 €</b>
%		<b>21,50 %</b>	<b>15,62 %</b>	<b>62,88 %</b>

\* (prévision)

Ce programme étant quasiment achevé, il est important d'observer une pause en 2009 avant d'engager de nouveaux investissements structurants. Cette pause est essentielle, d'une part, pour laisser le temps aux commissions et au Conseil Municipal d'étudier les projets proposés par la Municipalité et, d'autre part, de reconstituer les marges financières nécessaires pour assurer leur financement.

#### 5) Commencer à provisionner des crédits budgétaires pour les projets futurs du mandat

A l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été souligné la nécessité de provisionner des crédits pour le financement des futurs investissements. Cette provision est inscrite dans le projet de BP 2009 pour une somme totale de 387 774 € à laquelle s'ajoute un crédit pour dépenses imprévues de 100 000 €, soit une somme disponible de près de 500 000 € en début d'exercice.

Il est rappelé que plusieurs opérations prévues au programme de mandat de la majorité municipale sont actuellement en cours d'étude :

La requalification du centre-ville : L'étude engagée avec les cabinets ATAUB et RSA se poursuivra en 2009 avec, en perspective, le choix d'un scénario d'aménagement partagé par le plus grand nombre.

La création d'une 4<sup>ème</sup> crèche : Plusieurs projets alternatifs seront étudiés en 2009, notamment dans deux directions : l'opportunité d'une réalisation commune avec la clinique du Cèdre sur les terrains de Coplanord et/ou une implantation sur des terrains dont dispose la Ville rue Vittecoq, face au Collège, au sein de la zone à aménager.

Aménagement de la route de Darnétal : Dans le cadre du PAE (programme d'aménagement d'ensemble) signé avec les groupes Marignan et CIR pour la construction de logements dans le secteur de la sente Sainte Venise, il y a lieu de prévoir les aménagements connexes route de Darnétal en 2010 ou 2011.

Réaménagement de l'hôtel de Ville : Une étude avec le cabinet VAN TOL est d'ores et déjà engagée. Elle se poursuivra en 2009 afin de permettre au Conseil Municipal, en lien avec le projet de centre-ville, de choisir un scénario d'évolution des locaux de la Mairie.

Restructuration de la Maison de l'Enfance : Une étude est également lancée dans ce domaine avec l'aide du cabinet VAN TOL à laquelle seront associés prochainement élus et agents concernés, l'idée étant de définir les besoins de la Ville sur le long terme en matière de locaux pour les accueils de loisirs.

Aménagement d'une nouvelle salle de sport : Dotée de trois gymnases omnisports, la Ville disposera dans les prochaines années de créneaux supplémentaires dans une quatrième salle de sport attenante au futur lycée. Néanmoins, une structure supplémentaire serait nécessaire pour les quartiers Portes de la

Forêt, Clairières et Bocquets où un nombre important d'enfants sont scolarisés. L'année 2009 sera mise à profit pour lancer une réflexion dans ce sens.

Bibliothèque / médiathèque : La Ville de Bois-Guillaume s'est dotée d'équipements conséquents tant pour l'enseignement que pour la pratique des activités culturelles. Elle dispose d'une bibliothèque dont la fréquentation mériterait aujourd'hui des locaux plus vastes et une ouverture sur les médias et les différents supports d'information. Aussi il est proposé l'agrandissement de ce pôle culturel.

La zone AU : Avec le concours du cabinet SCE, la Ville a lancé une étude pour imaginer et organiser l'aménagement à moyen et long termes de la zone AU du Plan Local d'Urbanisme, dernier secteur de la Ville voué à l'urbanisation. Cette étude sera poursuivie en 2009 dans la perspective, notamment, d'aider le Conseil Municipal à choisir des options et un projet d'aménagement.

A ces projets structurants, s'ajouteront tout au long du mandat, à commencer par l'exercice 2009, des actions et investissements en lien avec la vie quotidienne des habitants ou préparant l'avenir de la commune.

- 6) Consacrer l'effort d'investissement de la Ville en 2009 aux opérations préparant l'avenir et aux actions de proximité

Il a été proposé, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, de maintenir en 2009 un niveau d'investissement comparable aux années antérieures afin de soutenir l'activité économique et participer au plan de relance mis en place par le gouvernement à l'échelon national.

Le projet de budget 2009 prévoit un montant global d'investissement de **6 366 890 €** dont 1 567 572 € au titre des opérations financières (déficit reporté, dépenses imprévues, remboursement des annuités d'emprunts...) et **4 799 318 €** au titre des opérations réelles d'investissement (travaux, achat...).

A titre de comparaison, les dépenses réelles d'investissement des années précédentes se sont élevées aux montants suivants :

- 4 650 006 € en 2004,
- 3 206 729 € en 2005,
- 2 137 341 € en 2006,
- 3 135 886 € en 2007,
- 2 001 915 € en 2008.

L'effort programmé d'investissement de la Ville en 2009 est donc comparable, voire supérieur, à celui observé les années passées.

Sur ces 4 799 318 € de crédits d'investissement, 1 691 886 € correspondent à des crédits reportés de l'exercice 2008 (restes à réaliser) et **3 107 432 €** sont des crédits nouveaux.

Comme cela a été souligné lors du DOB, cet effort d'investissement est tourné principalement vers les opérations préparant l'avenir et celles de proximité.

Sur le plan fonctionnel, la répartition et la nature des investissements nouveaux sont les suivantes :

#### **Investissements de proximité**

- Fonctionnement des services municipaux : 148 100 €, dont 14 000 € pour l'acquisition d'un automate d'appel dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, 17 000 € pour la mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie des bâtiments des services techniques et 37 000 € pour des remplacements de véhicules municipaux,
- Equipements scolaires : 34 700 €, dont 9 000 € pour améliorer le service de restauration scolaire et 15 000 € pour poursuivre l'équipement des écoles,

- Equipements culturels : 140 900 €, dont 12 700 € d'équipements complémentaires à l'espace G. le Conquérant et 120 000 € de travaux programmés pour la bibliothèque,
- Equipements sportifs : 73 663 €, dont 61 650 € de travaux de réfection et de mise en conformité sur divers bâtiments,
- Equipements pour l'enfance et la jeunesse : 22 400 €,
- Travaux et équipement de voirie : 486 406 €, dont 112 000 € pour l'éclairage public, 29 000 € pour la signalisation, 318 500 € pour les études et travaux de voirie,
- Environnement et espaces verts : 38 000 €, dont 20 000 € pour la réfection des sentes communales,
- Travaux dans les cimetières : 38 500 €, dont 30 000 € pour des travaux de reprises de concessions,
- Comblement de marnières : 77 000 €
- Divers : 56 000 € (communication dans la ville, mise en sécurité cloche église, récupération eaux pluviales jardins familiaux, point d'eau marché, colonne verre enterrée, essentage mur SH3).

### **Investissements préparant l'avenir**

Parmi les propositions nouvelles formulées dans le projet de budget, il convient de noter les investissements ou engagements suivants :

- Travaux de réhabilitation du presbytère : 687 000 €
- Acquisition de terrains : 364 089 €
- Provision pour requalification centre-ville : 387 774 €
- Provision pour dépenses imprévues : 100 000 €
- Construction carrefour et prolongement de la rue Dair : 430 000 €
- Création d'un « city stade » : 90 000 €
- Etude d'urbanisme zone AU (2<sup>ème</sup> partie) : 21 700 €
- Etude diagnostic pour mise en accessibilité des bâtiments : 15 000 €
- Etude d'optimisation de l'éclairage public : 20 000 €

En plus de ces investissements, il est prévu en section de fonctionnement de financer les études et actions suivantes :

- labellisation du site internet de la Ville : 3 000 €
- Etude performance énergétique des bâtiments : 6 000 €
- Diagnostic des couvertures des bâtiments communaux : 3 000 €
- Lancement procédure d'audit des services d'accueil : 10 000 €
- Audit du système informatique de la Ville : 10 000 €

Pour le financement de ces investissements, le projet de budget 2009 prévoit les recettes suivantes (y compris recettes d'ordre et amortissement) :

**DEPENSES : 6 366 890 €**

**RECETTES : 6 366 890 € dont**

Produits des cessions	683 000 €
FCTVA	460 000 €
Taxe Locale d'Equipement	120 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 393 193 €
Produits des amendes de police	10 000 €
Emprunt reporté (prog. 2008)	546 452 €
Autofinancement	1 867 967 €
Amortissements	321 298 €
Subventions et participations investissements courants	388 980 €
Subvention presbytère complémentaire	146 000 €
Participation OGEC	430 000 €

Les adjoints présentent à tour de rôle les principaux projets retenus dans le cadre de leur délégation respective et notamment :

Marie-Françoise GUGUIN : poursuites des études sur les zones à urbaniser et le centre-ville, travaux de voirie et construction d'un parking liés à l'implantation du lycée REY, acquisition de terrains et mise en place de colonnes à verre enterrées,

Jean-Pierre DAVID : divers aménagements à l'Espace Guillaume le Conquérant (autolaveuse, projecteur suspendu, remise en état du chauffage, aménagement complémentaire de l'équipement scénique ...), agrandissement de la Bibliothèque, remise en état de l'alarme à l'école de musique, l'achat de mobilier pour l'Atelier de Peinture et Sculpture, la réalisation d'un point d'eau supplémentaire au niveau des marchés d'approvisionnement,

Claude RITT : les interventions de la Ville en matière sociale s'expriment principalement par le biais du budget voté par le Centre Communal d'Action Sociale,

André CARPENTIER : rénovation de 6 courts de tennis au parc Nordique, mise aux normes et rénovation de certains bâtiments et équipements vétustes, travaux de couverture de la halle de sports Codet, travaux au dojo (remplacement moquette au pourtour du tatami), remise en conformité du mur d'escalade,

Anne PAILLARD : achat de matériels informatiques, acquisition de matériels de restauration scolaire et d'entretien (chariots multiusage, armoire froide, enregistreurs de température), achat de mobiliers en complément ou renouvellement de l'existant pour les écoles et les garderies périscolaires,

Jean-Pierre GUERIN : remplacement de deux véhicules aux Services Techniques, renouvellement de poteaux incendie, mise en place d'éclairages spécifiques pour les passages piétons, étude sur l'éclairage public, remplacements de panneaux et dispositifs de feux tricolores pour les malvoyants, aménagements de pistes cyclables, aménagement de la zone 30 aux Portes de la Forêt, mise en place de tables de jeux au parc Andersen, création d'un terrain multisports type « City Stade », réfection de différentes sentes communales, mise en place d'un abri pour l'affichage au cimetière de la Mare des Champs, aménagements paysagers des columbariums dans les deux cimetières et lancement d'un marché de reprise des concessions échues,

Julien LAUREAU : achat et mise en place d'une cuve de récupération de l'eau pluviale, réalisation d'un pré diagnostic accessibilité et performance énergétique des bâtiments communaux, étude sur les contrats des installations de chauffage intégrant le Développement Durable, programmation de la Semaine du Développement Durable intercommunale,

Corinne JULIA : travaux, mobiliers et divers équipements pour l'Espace Jeunesse, le Local Ados et les accueils de loisirs, remplacement d'un revêtement à la crèche des Portes de la Forêt,

Philippe BILLIARD : travaux concernant le Presbytère et comblement de marnières,

Michel BALDENWECK : réalisation d'un audit et acquisition de matériels informatiques, achat d'un dispositif d'alerte de la population dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, mise en place

d'actions de préventions dans le domaine de la sécurité routière envers les jeunes et les personnes âgées,

Gilbert RENARD : labellisation en cours du site Internet de la Ville, réalisation d'une étude pour obtenir le label Qualiville (récompensant la qualité de l'accueil des services communaux), étant précisé que le Centre Communal d'Action Sociale a également entrepris une démarche de certification de son service d'aides à domicile.

### Conclusion

Le projet de budget 2009 a été élaboré dans un contexte économique contraint, marqué notamment par la crise financière que connaît le pays depuis plusieurs mois. En dépit de cet environnement peu optimiste, la Ville de Bois-Guillaume maintient son niveau d'investissement des années passées, sans recourir à l'emprunt et sans augmentation des taux d'imposition communaux. Cette option est rendue possible grâce aux économies de gestion réalisées au cours de l'exercice 2008 et qui se poursuivront dans les années futures.

-----

Dominique BERNARD intervient : il remercie en préambule, au nom de son groupe, les fonctionnaires qui ont préparé ce budget ainsi que Lionel EFFOSSE, son concepteur, qui vient d'en rapporter les grandes lignes.

Ceci dit, il remarque que ce budget est celui de la Majorité, ce qui est bien normal puisque les suffrages aux dernières élections en ont décidé ainsi. Le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie, souhaite simplement faire quelques propositions, que la Majorité décidera peut-être de prendre en compte, et quelques observations sur certains points précis de ce budget.

Tout d'abord, ils remarquent qu'une fois de plus, les investissements 2009 dits « pour l'avenir » imposés par la Majorité sont liés à la construction du lycée privé REY (rachat du terrain 364 000 €, construction du carrefour et prolongement de la rue Dair 430 000 €), pour une somme approximative de 800 000 €, qui ne profiteront qu'à un tout petit nombre de Bois-Guillaumais. L'institution REY considère d'ailleurs que tout est déjà fait : la modification du PLU comme le permis de construire (Dominique BERNARD lit un passage de la lettre d'information remis aux parents de REY par le chef d'établissement).

En second lieu, le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie, soutient les investissements et orientations suivants :

- la création d'un city stade, en espérant que le choix du lieu, des matériaux et du matériel se fera avec les jeunes, pas uniquement le CMJ mais aussi les 15-20 ans,
- la provision pour les futurs travaux du Centre Ville, même s'ils s'interrogent sur les travaux prévus cette année à la bibliothèque alors que dans le même temps son transfert est envisagé dans les locaux de la Poste,
- pour la réalisation d'une 4<sup>ème</sup> crèche,
- la volonté, au vu des finances saines de la commune, de participer pleinement à l'effort national en maintenant le taux des trois « taxes ménages », en limitant l'évolution des dépenses de gestion afin d'augmenter les capacités d'investissement, en poursuivant l'équipement de la commune.

Un des conseillers municipaux de la Majorité a dit, lors de la présentation du projet d'implantation du lycée privé REY, que si les jeunes de Bois-Guillaume ne restent pas dans leur ville, c'est parce qu'il n'y a pas de lycée sur la commune. Or, le groupe Progrès, Solidarité et Ecologie, pense que la cause en réside plutôt dans l'insuffisance de l'offre de logements accessibles à leurs revenus. Ils suggèrent donc de vendre une partie de la réserve foncière de la commune, de la zone AU, à l'organisme HLM, « Habitat 76 », ainsi qu'à un organisme construisant des logements étudiants, au même prix que le lycée, soit 13,60 € le m<sup>2</sup>. Cet organisme pourrait également construire des appartements ou des maisons en accession à la propriété.

Par ailleurs, le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie, souhaite aussi que la Ville puisse offrir aux jeunes de 15 à 23 ans, montant des petits groupes de musiques actuelles, une salle pour répéter et entreposer leur matériel. Certains d'entre eux répètent dans des salles de leur lycée et réussissent à gagner des concours à l'EXO 7, comme cela a été le cas en février dernier. A quand une fête de la musique sur la commune avec des groupes de jeunes jouant du classique et de la musique actuelle ? Il est nécessaire

d'investir pour ces jeunes, peut-être dans le prochain centre-ville ou à l'occasion du transfert de la bibliothèque évoqué précédemment.

De même, le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie, souhaite qu'une réflexion concernant la localisation des accueils de loisirs puisse s'engager afin d'établir l'opportunité des points suivants :

- Doit-on envisager le regroupement et le déplacement des accueils de loisirs primaires et maternels dans un lieu plus étendu au nord de la commune, proche de la Forêt Verte, ce qui permettrait aux parents un gain de temps et occasionnerait moins de pollution pour la Ville,
- Doit-on localiser ce terrain à côté d'un parc aménagé, en prenant en compte l'objectif des 20 % de logements sociaux en 2020 et le fait que les appartements ne possèdent pas ni jardins ni espaces verts privés.

Pour finir, ils constatent, en dehors du projet de construction du lycée privé que la majorité qualifiée dans la presse de 1<sup>ère</sup> grande réalisation de la mandature, sans concertation, que des améliorations significatives sont proposées dans ce budget 2009 :

- Gratuité des livres pour les jeunes à la bibliothèque,
- Organisation d'un mini forum les années où se tiennent le Salon du Livre,
- Augmentation des aides concernant les factures de gaz pour les plus démunis,
- Aide de la Mairie pour les enfants partant au séjour ski et dont la tranche de revenu est la plus faible,
- Dialogue et prise en compte des réflexions de son groupe dans le cadre des travaux Centre-ville,
- Prise en compte de la proposition de son groupe pour la réalisation d'un parc VTT, BMX, même si, pour le moment, elle semble être au point mort,
- Non-augmentation des taux des contributions directes pour 2009,
- Suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les deux premières années, sur les constructions nouvelles sauf sur les logements sociaux, en espérant que les recettes tirées de cette taxe puissent servir à la construction de ces derniers.

En conclusion, Dominique BERNARD indique que son groupe, malgré des divergences importantes, souhaite acter toutes ces avancées significatives ; ils ne voteront donc pas contre ce budget mais s'abstiendront.

-----

Gilbert RENARD lui répond ;

S'agissant du lycée, il indique tout d'abord que la lettre d'information aux parents ne constitue qu'un acte prévisionnel d'information, qui ne préjuge en rien du résultat des étapes administratives obligatoires.

Il précise ensuite que les jeunes seront bien évidemment associés au projet de City Park.

En ce qui concerne la bibliothèque, les travaux prévus sont devenus nécessaires compte tenu de l'activité de cette association; l'éventuel transfert de la Poste n'est pas certain et, même s'il se fait, il ne sera pas effectif avant trois ou quatre années. En tout état de cause, la Commission Culture, Sport et Relations Internationales a émis pour l'instant un avis défavorable à un éventuel transfert de la Bibliothèque et s'est prononcée plutôt pour la transformation des locaux de la Poste en brasserie ou restaurant. Dans la perspective de cette hypothèse, la Ville réfléchit actuellement au rachat d'une licence IV auprès d'un débitant de boissons ayant cessé récemment son activité sur la commune.

Sur un autre plan, Gilbert RENARD rappelle que la Ville est tout à fait encline à donner une place aux Musiques Actuelles dans sa programmation culturelle. Elle le fait déjà : la semaine dernière, par exemple, le groupe « Coup de Pompe » s'est produit. A sa connaissance, aucun autre groupe n'a sollicité la Ville à aujourd'hui.

Dominique BERNARD souhaite savoir la date approximative du transfert éventuel de la Poste.

Gilbert RENARD lui indique que celui-ci dépend de deux éléments : la fin des travaux d'aménagement de COPLANORD et la requalification du Centre-Ville.

S'agissant des logements sociaux, le Maire rappelle que la Ville fait de sérieux efforts en la matière, mais que des recours juridictionnels sont venus retarder des opérations importantes. Il regrette, par ailleurs, que le dispositif « Pass Foncier » d'accès à la propriété n'entre pas dans le calcul du quota de logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Dominique BERNARD indique qu'il partage son point de vue sur le dispositif « Pass Foncier ».

-----

Sylvain RICHON déclare que le vote du budget communal est un moment fort, puisque ce dernier soutient les grands projets de la commune.

En préambule, il indique qu'il regrette que le document budgétaire, au demeurant fort bien construit, attache les projets proposés à la majorité municipale (page 7). Parler d'« équipe municipale » aurait mieux reflété la vérité du travail effectué par tous les conseillers municipaux, y compris ceux d'opposition, qui s'investissent fortement et avec passion dans la vie communale ; après débat, intelligemment, des consensus sont trouvés. Il relève par ailleurs le terme « bizarroïde », employé par Lionel EFFOSSE pour qualifier le vote du compte administratif par le groupe Progrès, Solidarité, Ecologie.

Lionel EFFOSSE explique qu'il ne peut admettre que le compte administratif ne soit pas voté alors qu'il ne fait que retracer la réalité et l'exactitude des écritures comptables intervenues sur une année et qu'il est en conformité avec le compte de gestion établi par le receveur municipal.

Sylvain RICHON poursuit son intervention : le budget proposé est un budget .... « primitif ». Son groupe est certes conscient qu'il reflète la complexité des choses et les nombreuses contraintes qui s'imposent à une commune, mais il convient d'en nuancer le contexte.

Il souhaite tout d'abord relever les points de satisfaction rencontrés ; un certain nombre des engagements de campagne de son groupe ont été repris : la réflexion en cours sur le Centre-Ville, le projet de navette, l'aménagement d'aires de jeux, la communication renforcée, la mise en place de défibrillateurs ou encore le développement progressif d'une méthode de travail collaboratif.

Son groupe a par ailleurs souscrit, dans un esprit constructif, à différents projets : celui du lycée (la formation est une matière noble porteuse de valeurs) et celui du Presbytère (développement d'activités culturelles dans des locaux adaptés).

Dans un second temps, il souligne les manques constatés :

Son groupe souhaite davantage de mise en perspective, ce qu'il avait évoqué dans la Tribune Libre du dernier magazine municipal sous le vocable de « feuille de route ». Même s'il est conscient que l'exercice est difficile, il souhaite qu'un effort supplémentaire soit réalisé pour donner du sens à l'action municipale, en améliorer la lisibilité. Pourquoi ne pas organiser des « états généraux » sur la qualité de vie à Bois-Guillaume, sur lesquels son groupe est prêt à travailler avec la Majorité ?

Ce budget manque d'élan, de souffle ; la gestion en bon père de famille n'exclut pas un peu d'ambition.

Sur le plan de la jeunesse, l'évolution future prévisible de la population doit amener la Ville à anticiper et faire un peu plus pour aujourd'hui et pour demain en faveur de cette population.

Dans le domaine de l'économie, Sylvain RICHON souhaite que la Ville trouve de nouvelles pistes pour animer l'économie communale, riche sur son territoire, même s'il sait que cela ne constitue pas à proprement parler une compétence des communes. Cette économie est riche de sens et de potentialités et son groupe a déjà proposé la formation d'un groupe de travail en la matière, proposition qu'il réitère.

En ce qui concerne la vie associative, Bois-Guillaume rassemble un très grand nombre d'associations sur son territoire, ce qui est bien. Toutes ces associations reçoivent beaucoup d'aides de la Ville, ce qui est également bien. Cependant, son groupe estime nécessaire de faire une mise à plat de ces différentes aides (apport en bâtiment, en chauffage etc....) afin de les équilibrer équitablement, sur la base d'objectifs, et offrir une meilleure lisibilité.

Dans le cadre de l'effort d'investissement national, conformément aux propos déjà tenus par Christian CHUPIN lors du Débat d'Orientations Budgétaires, le groupe Ensemble, prenons notre avenir à cœur,

maintient la même idée, même si les variables pour augmenter la capacité d'autofinancement sont faibles ; il est nécessaire de continuer à travailler activement pour poursuivre l'augmentation de cette dernière.

En conclusion, Sylvain RICHON remarque que l'avis de son groupe est nuancé, comme l'ont montré les éléments positifs relevés et ceux considérés comme des manques. Il souligne que l'époque est aux resserrements des liens, à la capitalisation des énergies au delà des divergences ; il est nécessaire de faire cause commune. Il termine enfin par une anecdote ; il a rencontré dernièrement Patrick de Carolis, Président de France Télévisions, et ce dernier lui a dit en évoquant la situation économique actuelle: « il n'y a aucun risque à être ambitieux ». La vérité de cette maxime l'a frappé.

Il termine son propos en indiquant que son groupe, en dépit des manques qu'il a rappelé, votera le budget 2009.

Gilbert RENARD lui signifie son accord sur certains des points soulevés et son désaccord sur d'autres.

En ce qui concerne le manque d'anticipation, d'ambition et de lisibilité reproché, il indique à Sylvain RICHON que Bois-Guillaume est au contraire une des rares villes à avoir démontré par le passé de l'anticipation, notamment en matière d'emprises foncières.

C'est grâce à cette maîtrise, par exemple, que la zone d'activités de la Bretèque a été possible. De la même façon, si la zone de la Prévotière et celle de la Ronce sont en cours de réalisation aujourd'hui, c'est en raison d'une acquisition anticipée des terrains il y a 5 / 10 ans par la Ville ou le syndicat Coplanord.

Gilbert RENARD poursuit en soulignant que depuis une ou deux années, la Ville n'est plus encouragée dans cet effort de planification de son territoire notamment pour la réalisation d'activités économiques. En effet, les dispositifs de mutualisation mis en place par l'Agglomération, semblables à ceux appliqués au niveau de l'Etat, ne lient plus l'effort des communes au calcul des attributions de compensation. A titre d'exemple, Bois-Guillaume reçoit l'équivalent de 109 €/habitant de DGF, quand les communes de Canteleu, Rouen, Saint Etienne du Rouvray et Darnétal reçoivent respectivement 306 €/habitant, 351 €/habitant, 228 €/habitant et 282 €/habitant. Ces règles ne récompensent pas les initiatives.

Sur le plan des associations, Gilbert RENARD indique qu'un travail est en cours pour leur apporter une aide administrative (gestion des bulletins de salaire, obligations URSAFF ...) par le biais d'un groupement d'employeurs.

Enfin il précise que la Ville participe pleinement à la relance économique ; ainsi 850 000 € sont prévus pour la voirie urbaine et réseaux divers.

Philippe BILLIARD revient, pour sa part, sur le manque de vision reproché par Sylvain RICHON, notion héritée, souligne t-il, des consultants américains. Il souligne que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) développe clairement cette vision ; le Plan Local d'Urbanisme (PLU) décrit en effet l'avenir de la commune, décline les grandes zones d'aménagement, économique, d'habitat et de loisirs.

Sylvain RICHON admet que le PLU est effectivement un document structurant ; il lui semble nécessaire cependant de vulgariser ces perspectives. Ses remarques tiennent plus à la forme qu'au fond.

Gilbert RENARD rappelle que la Majorité a souhaité la constitution de provisions pour assurer cette « vision », notamment en ce qui concerne le Centre Ville. Un monde nouveau va sortir de la crise actuelle, ajoute-t-il, avec de nouvelles valeurs et de nouvelles solidarités, notamment en terme de découpage administratif (Agglomération, Métropole ...).

Michel BALDENWECK intervient : la commune est contrainte par des organisations existantes (Agglomération, Département, Région). La vision communale est donc obligatoirement obérée et limitée par les compétences de ces collectivités ou établissements. La coordination entre ces différentes strates et la Ville n'est pas aisée. Michel BALDENWECK dit ne pas l'avoir encore trouvé aujourd'hui dans ce système de « poupées gigognes ».

Sylvain RICHON indique que son intervention ne visait pas à augmenter les implantations économiques sur Bois-Guillaume. Il y a déjà une forte potentialité économique sur la Ville qu'il est nécessaire d'animer.

Gilbert RENARD lui indique qu'il n'est pas exclu que la Ville se dirige vers cette démarche, déjà initiée à Mont Saint Aignan à travers « le Club des Amis de la Vatine ».

-----

Le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (D. BERNARD, M.J. ROQUES, J.L. CHAVANIEUX, M. PHILIPPE, Y. OLIVERI DUPUIS) adopte les propositions du présent rapport.

Une suspension de séance a alors lieu pour la signature des documents budgétaires, avant la reprise de la séance à 21h05.

### **XXI – TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2009 - FIXATION**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité après avis de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité, propose de laisser inchangés les taux des contributions directes pour 2009 et de les fixer ainsi :

- Taxe d'habitation	8,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâtie	40,09 %

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

### **XXII – MODALITES DE PARTICIPATION DE LA VILLE A DIVERS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX POUR L'ANNEE 2009 - INSCRIPTION**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité

La Ville adhère à plusieurs syndicats intercommunaux. Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Sécurité et Intercommunalité, propose d'inscrire au budget primitif 2009 (à l'article 6554) la participation de la Ville aux syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat intercommunal de la piscine TRANSAT,
- Syndicat intercommunal d'aménagement des Plateaux Nord de Rouen (COPLANORD),

dans les conditions précisées dans le document transmis.

-----

Dominique BERNARD intervient : il remarque que la participation de la Ville passe de 300 000 € à 283 000 € pour l'année 2009. Elle est donc de 50 % du total des participations des deux communes concernées alors que la fréquentation des Bois-Guillaumais ne représente qu'à peu près 9 % de la clientèle.

Il semble important pour son groupe qu'une réflexion soit engagée avec tous les conseillers municipaux de la Ville, par le biais par exemple d'un groupe de travail, dans la mesure où la délégation de service public arrive à son terme l'année prochaine. Les thèmes de réflexion pourraient être les suivants :

- Quel avenir pour la piscine ?,
- Faut-il prévoir un agrandissement avec bassin extérieur ?,
- Pourquoi les Bois-Guillaumais boudent-ils cette piscine au profit de celle de Mont Saint Aignan ?,
- Quels tarifs appliquer pour la rendre plus attractive ?,
- la participation de la Ville doit-elle demeurer à 283 000 € alors que dans le même temps, elle donne 145 000 € pour toutes ses associations sportives et 160 000 € pour toutes ses associations culturelles ?.



Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Intercommunalité et Sécurité

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Intercommunalité et Sécurité, propose de FIXER COMME SUIT LES TARIFS DES INTERVENTIONS DES SERVICES MUNICIPAUX à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 :

1 ouvrier

1 h/heures normales + samedis	19,50 Euros
1 h/dimanches, jours fériés et nuits	39,00 Euros

1 agent d'encadrement

1 h/heures normales + samedis	39,00 Euros
1 h/dimanches, jours fériés et nuits	78,00 Euros

Véhicules

1 h/véhicule léger	3,88 Euros
1 h/fourgon ou équivalent	7,76 Euros
1 h/poids lourds ou équivalent	15,52 Euros

Matériel

Pas de location mais demande de remboursement selon facture si vol ou destruction.

Ces tarifs sont basés sur la valeur de l'indice 100 de la Fonction Publique Territoriale.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

**XXV – OPERATIONS 2009 - AUTORISATION DE LANCER DES MARCHES ET/OU DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité

Dans le cadre du budget primitif 2009, plusieurs opérations ont été retenues nécessitant, pour leur réalisation, la passation de marchés publics soit selon la procédure adaptée prévue aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics, soit selon une procédure formalisée et ce en fonction de leur montant estimé ou de leur nature :

**ETUDES** :

- |  |              |
|--|--------------|
| ▪ Réalisation du diagnostic accessibilité des bâtiments communaux    | 15 000 € TTC |
| ▪ Etude sur l'éclairage public                                       | 20 000 € TTC |
| ▪ Etude pour création aménagements de sécurité Chemin de la Bretèque | 4 000 € TTC  |
| ▪ Etude pré-opérationnelle Aménagement rue Vittecoq                  | 6 000 € TTC  |

**VEHICULES**

- |   |              |
|---|--------------|
| ▪ Remplacement d'un véhicule destiné au service « Bâtiments »                       | 25 000 € TTC |
| ▪ Remplacement du véhicule affecté à l'Adjoint du Directeur des Services Techniques | 12 000 € TTC |

**MOBILIER**

- |   |             |
|---|-------------|
| ▪ Acquisition de mobilier pour le Service des Ressources Humaines | 9 000 € TTC |
|---|-------------|

▪ Acquisition d'équipements pour le local du CMJ	3 500 € TTC
▪ Achat de mobilier pour l'école de musique	2 000 € TTC
▪ Achat de mobilier pour l'atelier Peinture/Sculpture	2 500 € TTC
▪ Acquisition de mobilier pour les écoles (crédits de fonctionnement)	10 000 € TTC
▪ Acquisition de mobilier pour les accueils de loisirs et les garderies scolaires (crédits de fonctionnement)	7 850 € TTC

### **EQUIPEMENTS SPECIFIQUES**

▪ Espace Guillaume le Conquérant	
Aménagement complémentaire plan scénique	8 200 € TTC
Installation dans le plafond d'un vidéo projecteur	4 500 € TTC
▪ Création d'une colonne à verre enterrée	17 000 € TTC
Acquisition d'un automate d'appel pour informer la population en cas d'évènements nécessitant la mise en place d'une organisation de crise	14 000 € TTC

### **TRAVAUX**

▪ Reprise de concessions (marché reconductible) au cimetière de la Mare des Champs	30 000 € TTC
▪ <u>Travaux de clôtures :</u>	<b>14 000 € TTC</b>
Réparation de clôtures au Parc des Cosmonautes	3 000 € TTC
Création d'un portillon et pose d'une clôture pour le nouveau local administratif du Service de l'Enfance	3 000 € TTC
Rénovation de la clôture du bassin du Parc de la Fontaine	4 000 € TTC
Rénovation complète de la clôture en bois du poney club	4 000 € TTC

### **SPORTS**

▪ Mise aux normes du sol de réception du mur d'escalade	9 800 € TTC
▪ Création d'un mini stade, type « CITY PARC »	90 000 € TTC
▪ Travaux de mise en sécurité de la couverture de la halle de sports F.Codet	12 500 € TTC

### **BATIMENTS**

▪ Isolation et essentage des locaux situés 1906 rue de la Haie	8 700 € TTC x 2
▪ Création d'un essentage en ardoise sur le mur SH3 au Champ des Oiseaux	18 000 € TTC
▪ Remplacement de 4 portes fenêtres dans le local communal mis à disposition des scouts	6 800 € TTC
▪ <u>Services techniques – Amélioration des locaux et des conditions de travail</u>	<b>32 000 € TTC</b>
Installation d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales	17 000 € TTC
Mise en place d'un abri vélos / motos	2 500 € TTC

Remplacement de 2 portes donnant sur l'extérieur	2 200 € TTC
Création d'une cloison semi-vitrée à l'accueil	2 800 € TTC
Agrandissement de l'atelier de menuiserie	7 500 € TTC

### **VOIRIE**

▪ Aménagement de la rue Herbeuse	110 000 € TTC
▪ Aménagement piste cyclable ONF/ rue du Parc, Chemin de la Bretèque	35 000 € TTC
▪ Aménagement d'une zone 30 aux Portes de la Forêt	50 000 € TTC
▪ Comblement de cavités souterraines :	
- marnière ZAC des Portes de la Forêt – Indice n°16	63 750 € TTC
- marnière de la maison paroissiale – indice n°91	54 750 € TTC

Certaines de ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'aides financières émanant d'autres collectivités et/ou organismes.

Aussi, dans l'objectif de permettre le démarrage de certaines d'entre elles dans les meilleurs délais, il convient d'autoriser dès maintenant :

- le lancement des procédures de marchés afférentes aux opérations précitées
- l'envoi des demandes de subventions correspondantes, récapitulées sur le document joint en annexe, auprès du Département de Seine Maritime et/ou d'autres collectivités et organismes.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

### **XXVI – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIF AU 1<sup>er</sup> MAI 2009 - FIXATION**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE au nom du Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Intercommunalité et Sécurité

Le Conseil de Municipalité, après avis de la Commission Finances, Intercommunalité et Sécurité, vous propose de FIXER LE TARIF DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à 9,70 € le m<sup>2</sup> par an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009, contre 9,43 € l'an passé.

L'augmentation proposée est de 3 % afin de tenir compte de l'inflation.

Il vous est donc proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant le taux d'inflation,

FIXE LE TARIF DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC à 9,70 € le m<sup>2</sup> par an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

### **XXVII – TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES – SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS POUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES NON FINANCEES AU MOYEN DE PRETS AIDES DE L'ETAT OU DE PRETS CONVENTIONNES- DECISION**

Rapporteur : Lionel EFFOSSE, au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Finances, Intercommunalité et Sécurité

Conformément aux dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts, il est rappelé que les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de constructions sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Il en est de même de la conversion d'un bâtiment rural en maison ou en usine, ainsi que de l'affectation de terrains à des usages commerciaux ou industriels tels que chantiers, lieux de dépôts de marchandises et autres emplacements de même nature.

Les communes peuvent, par délibération prise avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année N-1, supprimer à compter de l'année N, pour la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui leur revient, les exonérations mentionnées ci-dessus.

La délibération du Conseil Municipal peut toutefois supprimer ces exonérations uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés par l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du code précité (prêts conventionnés).

Il est rappelé à ce sujet que les Habitations à Loyer Modéré (logements sociaux...) ainsi que les habitations principales financées à concurrence de plus de 50 % au moyen de prêts aidés par l'Etat, sont exonérées de plein droit de taxe foncière durant quinze ans.

Le maintien de l'exonération de deux ans de taxe foncière concernerait donc uniquement les logements financés à concurrence de moins de 50 % au moyen de prêts aidés par l'Etat.

Compte tenu de ce qui précède et eu égard à la nécessité d'optimiser les ressources fiscales de la commune afin de faire face aux charges de plus en plus lourdes auxquelles la Ville est confrontée, il est proposé de supprimer l'exonération de taxe foncière de deux ans dont bénéficient les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions, uniquement pour les immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat.

La recette correspondante peut être estimée, selon les années, dans une fourchette comprise entre 20 000 € et 40 000 €

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

### **XXVIII – COMPLEMENT DES CAVITES SOUTERRAINES INDICES 16 ET 91– ATTRIBUTION DU MARCHE - AUTORISATION DE SIGNATURE et DE SOLLICITATION DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : Philippe BILLIARD au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Consultative des Marchés Publics

A la suite d'une série d'investigations géotechniques réalisées sur le territoire communal, deux marnières ont été identifiées, visitées et cartographiées :

- La première, indiquée sous le numéro 076108-091, est située square André Maurois. Cette cavité, découverte en 2001, nécessite aujourd'hui un comblement en raison de sa dégradation partielle.
- La seconde, indiquée sous le numéro 076108-016, est située rue du Tourne-Midi, sous le domaine public communal. Une visite, effectuée fin 2008, a permis de constater que cette marnière est régulièrement remplie d'eau et présente, de ce fait, une instabilité.

Ces cavités ont fait l'objet chacune de plusieurs rapports techniques concluant à la nécessité d'un comblement dans des délais rapprochés. Ces travaux sont d'autant plus opportuns que le risque d'effondrement concerne plusieurs habitations situées à proximité immédiate de ces deux vides.

Compte tenu de ces données, il est proposé que la Ville procède au comblement de ces deux marnières.

Pour ce faire, une consultation d'entreprises a été lancée sous la forme suivante :

→ **une tranche ferme** ayant pour objet le comblement immédiat de la marnière située rue du Tourne-Midi (425 m<sup>3</sup>),

→ **une tranche conditionnelle** ayant pour objet le comblement à terme de la marnière située square André Maurois (365 m<sup>3</sup>).

Un avis d'appel public à la concurrence a donc été adressé à la presse (PARIS-NORMANDIE, LE MONITEUR) et mis sur le site INTERNET de la Ville le 16 février 2009.

Quatre propositions sont parvenues en Mairie avant la date limite de remise des plis fixée au 4 mars 2009, émanant des sociétés suivantes :

- SOTRAISOL FONDATIONS
- SOLETANCHE BACHY
- GEOTECHNIQUE et TRAVAUX SPECIAUX (GTS)
- SOLEFFI

La Commission Consultative des Marchés Publics, réunie le 9 mars 2009, a pris connaissance de l'analyse technique effectuée par le Service de la commande publique et le Service urbanisme, avec l'appui d'experts géotechniciens.

A l'issue de sa réunion, la Commission a proposé que des informations techniques complémentaires soient demandées aux entreprises. Par ailleurs, elle a souhaité que chacun des candidats propose un prix global pour le comblement simultané des deux marnières.

Après plusieurs échanges avec les entreprises et au regard des critères définis dans les documents de consultation (prix : 70 % et valeur technique: 30 %), il est proposé de retenir l'offre de la société SOLEFFI pour les montants suivants :

Marnière rue du Tourne-Midi : 55 975 €HT  
Marnière Square André Maurois : 48 355 €HT

Total : 104 330 €HT

Remise pour comblement simultané des deux marnières : 5 216,50 €HT (5 %)

Total avec remise : 99 113,50 €HT, soit **118 539,75 €TTC**

Il est indiqué que la Ville peut bénéficier d'une subvention pour le comblement de ces marnières auprès du Département.

-----

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport.

## **XXIX - INFORMATIONS DIVERSES**

Rapporteur : Gilbert RENARD au nom du Conseil de Municipalité

### **I – MANIFESTATIONS**

- **Dimanche 22 mars** : Concert avec l'Orchestre à Plectres de Bois-Guillaume et l'Orchestre d'Harmonie de Tours, à l'Espace G. Le Conquérant, à 15h, gratuit.
- **Jedi 26 mars** : Dans le cadre des Transeuropéennes, concert par Instituto Musicale « G. Briccialdi » de Terni et le quatuor de trombones « Anemos », à l'Église Sainte Trinité, à 20h30, entrée libre.
- **Du 27 mars au 13 avril** : Open Paris-Normandie de tennis, à l'USCB Tennis.

- **Samedi 28 mars** : Concert avec l'ensemble instrumental de Bois-Guillaume (direction : Eric BLIGNY), à l'Espace G. Le Conquérant, à 20h30, entrée 8 €, gratuit pour les – de 12 ans.
- **Du 28 mars au 5 avril** : Exposition de peintures (invitée d'honneur : Marie-Claude VALAT), à la Chapelle du Carmel, de 14h30 à 18h30, entrée libre.
- **Dimanche 29 mars** : Triathlon d'Ouverture au Gymnase Apollo.
- **Dimanche 29 mars** : Quatuor de harpes « Arpelia », à l'Espace G. Le Conquérant, à 16h, entrée 10 €
- **Du 30 mars au 7 avril** : Réception des jeunes allemands (Uelzen) par les communes des plateaux Nord.
- **Mercredi 1<sup>er</sup> avril** : Manifestation dans le cadre du Développement Durable, à l'Espace G. Le Conquérant.
- **Dimanche 5 avril** : Après-midi théâtre « La nuit de Valognes » d'Éric Emmanuel SCHMITT avec la compagnie parisienne Actenciel dirigée par Hélène VEZIER (10 acteurs). Au profit du Lions Club Doyen Normandie, à l'Espace G. Le Conquérant, à 17h.
- **Mardi 5 avril** : Ateliers musicaux et chorale du lycée Jeanne d'Arc (direction : Emmanuel THIRY) au profit de l'association « Cheval Espérance », à la Chapelle du Carmel, à 20h30.
- **Du 11 avril au 19 avril** : Exposition par Regards USCB Photos, à la Chapelle du Carmel, de 14h30 à 18h30, entrée libre.
- **Mercredi 15 avril** : Marathon des débutants, à l'École de Musique, à 18h30.

## **II – AUTRES INFORMATIONS DIVERSES**

- Enquête publique sur la modification du PLU : ouverte depuis le lundi 2 mars, elle se poursuit jusqu'au mercredi 1<sup>er</sup> avril inclus ; les dernières permanences du commissaire enquêteur auront lieu :
  - Vendredi 20 mars de 14h30 à 17h30
  - Samedi 28 mars de 9h à 12h
  - Mercredi 1<sup>er</sup> avril de 14h à 17h30.
- Du 1<sup>er</sup> au 7 avril : Semaine du Développement Durable Intercommunale ; le programme va être prochainement distribué à tous en même temps que le nouveau GUIDE PRATIQUE de la Ville. Le programme est également consultable sur le site Internet de la Ville ([www.ville-bois-guillaume.fr](http://www.ville-bois-guillaume.fr))
- La nouvelle aire de jeux pour les enfants au parc Andersen est ouverte au public depuis samedi 14 mars dernier ; elle sera inaugurée le mercredi 8 avril à 15h30,
- Des défibrillateurs ont été mis en place sur différents sites de la Ville.

## **III - PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

- Jeudi 16 avril à 18h30
- Mercredi 17 juin à 18h30

\*\*\*\*\*

Séance levée à 21h34